UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (FASHS)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE (DP)

MEMOIRE DE LICENCE EN PSYCHOLOGIE

SUJET

PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LA COMMUNE DE BANIKOARA.

Réalisé et soutenu par :

DOSSOU Mawussi A. Jeanne-d'Arc

Sous la direction du :

Dr Sylvie de CHACUS

Professeur Titulaire de CAMES

Enseignant -chercheur (FASHS/UAC)

MEMBRES DU JURY

Présidente: Dr Sylvie de CHACUS

Examinateur: Dr N. Anselme TCHANSI KOUAMBER

Rapporteur : Dr Thierry KOUGBEAGBEDE

Mention : Très bien.

Soutenu le 28 Février 2024

Année Académique : 2023-2024

LA FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS LES MEMOIRES; CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS !

SOMMAIRE

DEDICACE……..……..… IV

REMERCIEMENTS……..…….. V

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES …….……..... VI

LISTE DES FIGURES……..…… VII

RESUME……..…… VIII

ABSTRACT……..……. VIII

INTRODUCTION……..……... 01

CHAPITRE I : CONTEXTE THEORIQUE DE LA RECHERCHE…….…... 03

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE …….…….….... 14

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE…….…... 20

CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE…….….. 27

CONCLUSION……..…….. 42

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES……..…… 44

REFERENCES WEBOGRAPHIQUES……..…….. 45

ANNEXES……..…. 46

TABLE DES MATIERES……..…….. VI

DEDICACE

À :

- Mon père et ma mère, Merci d'être mes piliers et mes guides, je vous dédie ce travail avec tout mon amour et ma reconnaissance.

- À mon cher époux, ce rapport de mémoire est le résultat d'un voyage rempli de défis, de découvertes et de croissance personnelle, et je suis reconnaissante de pouvoir le partager avec toi, mon pilier et mon soutien inébranlable.

REMERCIEMENTS :

À

- ✓ mon maître mémoire, Professeur Sylvie de CHACUS, qui a accepté superviser ce travail malgré ses multiples occupations ;
- ✓ tout le corps enseignant du département de psychologie pour les sacrifices consentis au cours de notre formation ;
- ✓ tous les membres du jury pour le temps consacré à l'appréciation de ce travail ;
- ✓ mes chers frères et sœurs, merci du fond du cœur pour votre soutien inestimable, votre amour inconditionnel et vos encouragements constants tout au long de ce parcours. Votre présence a rendu ce voyage plus significatif et m'a donné la force d'atteindre mes objectifs. Je suis infiniment reconnaissante de vous avoir comme membres de ma famille.
- ✓ tous ceux qui ont contribué de quelque manière que ce soit, à la réalisation de ce travail. Nous exprimons ici nos sincères remerciements.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CPS	:	Centre de Promotion Sociale
CS	:	Centre de Santé
FLASH	:	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
INSAE	:	L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
OMS	:	Organisation mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation non Gouvernementale
ONG	:	Organisation non Gouvernementale
ONU	:	Organisations des Nations Unies
PEC	:	Prise en Charge
RGPH4	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
UAC	:	Université d'Abomey Calavi
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VBG	:	Violence Basée sur le Genre
VPA	:	Violence Par le Partenaire Intime

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Figure I : carte géographique de la Commune de Banikoara…….ii

Figure II : Données sociodémographiques des personnes enquêtées…..…..……...……18

Figure III: Répartition des enquêtés selon leur situation matrimoniale…….…..19

Figure IV : Répartition des enquêtées sur leurs confessions religieuses……...…19

Figure V : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude……....20

Figure VI : Répartition des causes dominantes dans la commune de Banikoara…….….21

Figure VII : Répartition des manifestations des violences conjugales faites aux femmes….22

Figure VIII : Répartition des conséquences……..……...….……23

Figure IX : Répartition des approches de solution dominantes…….24

RESUME

Ce mémoire porte sur la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Banikoara. Durant nos 3mois de stage nous avons acquis des connaissances sur l'historique, les missions, les activités ainsi que la structure organisationnelle du CPS Banikoara. Le présent mémoire qui s'inscrit dans une approche descriptive et analytique s'appuie sur une collecte de données réalisée auprès des femmes victimes de violences au sein de leur couple particulièrement dans la commune de Banikoara. L'objectif de cette étude est d'évaluer la situation des victimes , en examinant la prévalence des violences, les types de violences subis, leur impact sur la santé mentale, et les approches de prise en charge psychologique. Les données ont été collectées via un questionnaire et des entretiens. Les résultats mettent en évidence la pauvreté et les facteurs culturels comme principales causes dans cette commune. Les méthodes de prise en charge incluent la sensibilisation, l'éducation sur les droits des femmes, la promotion de l'égalité de genre, ainsi que l'accès à des ressources économiques et des opportunités d'emploi pour les victimes.

Mots-clés : prise en charge psychologique, femmes victimes de violences conjugales, CPS, Bien-être psychologique, L'égalité du genre.

ABSTRACT

This thesis addresses the psychological support for women who are victims of domestic violence in the municipality of Banikoara. During our three-month internship, we acquired knowledge about the history, missions, activities, and organizational structure of CPS Banikoara. This thesis, following a descriptive and analytical approach, is based on data collected from women who are victims of domestic violence, particularly within the Banikoara community. The study aims to assess the situation of victims by examining the prevalence and types of violence, their impact on mental health, and approaches to psychological intervention. Data were gathered through questionnaires and interviews, revealing poverty and cultural factors as the primary causes in this community. Methods of intervention include raising awareness, educating on women's rights, promoting gender equality, and providing access to economic resources and employment opportunities for victims.

Keywords: psychological support, women victims of domestic violence, CPS, psychological well-being, gender equality

INTRODUCTION

Les violences conjugales à l'égard des femmes sont un problème social préoccupant qui existe dans de nombreuses sociétés, y compris dans la commune de Banikoara. Ces violences ont un impact dévastateur sur la vie des femmes, tant sur le plan physique que psychologique. Elles représentent une violation des droits humains fondamentaux et nécessitent une attention particulière de la part de la communauté et des autorités.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, des lois ont été mises en place dans le cadre juridique béninois. La Loi 2003-05 du 27 janvier 2003 portant Code pénal définit les infractions pénales et les sanctions applicables au Bénin, notamment les violences conjugales. Les articles pertinents incluent notamment les articles 327 à 339 du Code pénal. De plus, la Loi 2011-26 du 9 août 2011 portant prévention et répression des violences faites aux femmes spécifiquement vise à prévenir et réprimer les violences faites aux femmes, et établit des mesures de protection des victimes, des sanctions pour les auteurs de violences, ainsi que des dispositions pour la sensibilisation et l'éducation. Plus récemment, la Loi N° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin a été adoptée. Cette loi vise à renforcer la répression des infractions commises à raison du sexe des personnes, y compris les violences à l'égard des femmes, et à assurer une protection plus efficace des femmes. Elle introduit des dispositions spéciales pour lutter contre ces violences, sanctionner les auteurs et promouvoir la sécurité et le bien-être des femmes.

Il est essentiel de mettre en œuvre ces lois et de renforcer leur application afin de garantir la protection des femmes victimes de violences conjugales.

Dans la commune de Banikoara, la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences conjugales est un enjeu crucial. Face à la réalité préoccupante des violences faites aux femmes, il est essentiel de mettre en place des mesures adaptées pour soutenir ces femmes et favoriser leur rétablissement. Cette étude vise à examiner la situation de la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Banikoara, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des femmes, les services disponibles, les défis rencontrés et les perspectives d'amélioration. En comprenant les facteurs contribuant aux violences conjugales et en identifiant les lacunes dans la prise en charge psychologique

actuelle, nous pourrons formuler des recommandations pour renforcer les efforts de soutien aux femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Banikoara. C'est ce qui a motivé notre recherche qui se sollicite d'explorer la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Banikoara lors de nos stages au CPS de Banikoara. Le rapport qui en est fait, s'articule autour de quatre chapitres. Le premier aborde le cadre théorique et de la recherche. Le second s'intéresse au cadre et approche méthodologique adoptée. Le troisième chapitre expose et analyse les résultats obtenus de la recherche tandis que le quatrième chapitre procède à la discussion de ces derniers.

CHAPITRE I : CONTEXTE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre aborde la revue de la littérature, la problématique, définit les objectifs et les principales théories convoquées pour mettre en lumière le phénomène en étude et les principaux concepts de la recherche.

1.1. Revue de littérature

D'après l'étude d'un certain nombre d'ouvrages traitant les violences sur les femmes, Maryse Jaspart, (2005) Directrice scientifique de la première enquête statistique sur le sujet, elle se réfère à l'enquête ENVEFF (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France) pour répondre à la plupart des questions sur les violences faites aux femmes. La prise en compte d'un tel phénomène en France est suscitée par un contexte ou l'émergence d'un concept sociopolitique international s'engage à éliminer les discriminations à l'égard de femmes.

Ayesha M.Imam,Fatou SowSarr, Amima Mama*(2004)*ont traité dans un ouvrage collectif (*Sexe, genre et société : Engendrer les sciences sociales en Afrique*) et dans une approche pluridisciplinaire, de l'analyse genre et des sciences sociales en Afrique. Les éclairages apportés sur l'analyse de genre internationale puis africaine et l'histoire de leur émergence, les concepts de rapports sociaux de sexe, de rôles sexués et sur les courants théoriques (le féminisme) fournissent dès le début de leur analyse, une définition de ces concepts clés. Par une nette rupture l'ouvrage fait en générale une critique sexuée des sciences sociales dominantes. Se basant sur l'analyse genre, les études féminines et la recherche féministe ils critiquent ainsi et remettent en cause les sciences sociales dominantes. La plupart des chapitres de cette publication critiquent la théorie et la pratique des sciences sociales. Ils montrent ainsi par quels mécanismes la plupart des sciences sociales ignorent et marginalisent l'apport des femmes à la société et aident à les infériorisier et à les assujettir par le fait de produire des connaissances sexistes qui légitiment la domination de l'homme. Pierre Bourdieu (1998) dans son ouvrage intitulé (*La domination masculine*), fait une étude sociologique des rapports sociaux de sexe et tente d'expliquer les causes de la permanence de la domination des hommes sur les femmes dans toutes les sociétés humaines. Il s'interroge sur la permanence de la

domination masculine.

Ou tout au long de son œuvre, Pierre Bourdieu s'est attaché à décrire les rapports de domination qui s'exercent entre les individus dans tous les domaines de la société. Selon sa théorie, les dominants (groupes sociaux, ethnies, sexes) imposent leurs valeurs aux dominés qui, en les intériorisant, deviennent les artisans de leur propre domination. C'est à partir de cette grille de lecture qu'il analyse les ressorts de la domination masculine.

L'étude de Jacqueline CABRAL NDIONE *(*2000) qui porte sur (*Les violences conjugales dans les réions de Dakar et de Kaolack* traite spécifiquement des types de violences conjugales. Cette étude établie une typologie des violences conjugales, les causes des violences, les réactions face aux violences, les opinions sur les violences, les conséquences des violences, et les stratégies de lutte. Elle nous intéresse surtout en se sens que c'est la seule étude qui existe sur les violences faites aux femmes, cible de notre étude.

Notre revue de la littérature met en évidence l'importance de considérer la violence conjugale sous l'angle de la prise en charge psychologique, en tenant compte des contextes culturels, des rapports de domination de genre, et en identifiant les différentes formes de violences pour mieux élaborer des stratégies de soutien et d'intervention psychologique.

1.2. La Problématique

La violence au sein du couple, longtemps considérée comme une question d'ordre privé, est devenue un sujet de préoccupation importante pour les pouvoirs publics en particulier et la société en général. Pour Jaffe, Sudermann et Reitzel cités par Lessard (2003, p. 6), la violence conjugale constitue un problème social considérable dans la société. Selon dans la très grande majorité des situations de violence conjugale (95%), c'est la femme qui est victime des agressions de son conjoint. Dans les années 70, le mouvement féministe a fortement contribué au développement des services offerts aux femmes victimes de violence conjugale. De même, de nombreuses études et recherches mettent en évidence les fonctionnements de ce phénomène de violence faites aux femmes au sein du couple, dans le but d'en améliorer la connaissance, et par conséquent la prise en charge. L'impact de la violence au sein du couple sur les individus directement concernés mais aussi sur les proches, les conséquences à long terme sur la santé et le psychisme des victimes ainsi que les coûts directs et indirects que cela engendre sont autant d'éléments qui ont motivé le Conseil d'Etat à faire de la lutte contre la

violence au sein du couple une priorité par le biais de la justice, police, hôpitaux, centre de promotion sociale…

La violence conjugale faites aux femmes a de graves conséquences sur l'enfant qui y est exposé, comme l'a dit Amélie Mathieu, toutes les activités quotidiennes d'un enfant qui est exposé à la violence conjugale se verront handicapées parce qu'il ne parvient pas à digérer cette situation. Lorsqu'il voudra se concentrer sur une telle ou telle autre activité, il se verra contraint par sa conscience et ses raisonnements de la faire convenablement, pur encore lorsqu'il s'agit d'une activité scolaire, cela pose problème parce qu'une déconcentration à ce genre d'activité, marque le début de l'échec. Il n'est pas rare non plus que les enfants assistent aux scènes de violence de leurs parents. Selon la Santé Canada (1996), 40 à 80% des enfants provenant d'un milieu familial violent sont témoins des sévices subis par leur mère. De ce nombre, on estime que 30 à 40% subissent également la violence (Jaffe, Wolfe & Wilson, 1990 cités par Amélie Mathieu, 2001, p.12).

La prise en charge psychologique des femmes victimes de violence conjugale dans la commune de Banikoara est complexe et soulève plusieurs enjeux cruciaux. Cette commune, située dans la région de l'Alibori au Bénin, est confrontée à un problème grave de violence conjugale, avec un nombre significatif de femmes qui subissent des agressions physiques, psychologiques et sexuelles de la part de leur partenaire intime. Des conséquences dévastatrices sur la santé mentale et émotionnelle des femmes concernées, affectant leur estime de soi, leur confiance en elles, ainsi que leur capacité à se reconstruire après une telle expérience traumatique (suite aux enquêtes du terrain). Toutefois, la prise en charge psychologique de ces femmes victimes de violence conjugale dans la commune de Banikoara reste insuffisante, voire inexistante. Cette lacune engendre de nombreux problèmes, notamment le manque de soutien psychologique approprié, l'absence de sensibilisation et de prévention, ainsi que la perpétuation d'un cycle de violence qui persiste au sein de la communauté. Par conséquent, il est primordial d'identifier les obstacles qui entravent l'accès à une prise en charge psychologique adéquate et de proposer des solutions efficaces pour améliorer le bien-être mental des femmes victimes de violence conjugale dans cette commune.

1.3. Objectifs de recherches

1.3.1 Objectif général

L'objectif global de cette étude est de contribuer à l'optimisation des approches de soutien psychologique destinées aux femmes victimes de violences conjugales, en développant des ressources et des interventions spécifiques pour favoriser leur rétablissement et améliorer leur bien-être psychologique.

1.3.2 Objectifs spécifiques de la recherche

Plus spécifiquement il a été question de :

1- Analyser l'impact des violences conjugales sur les femmes (causes et conséquences).
2- Évaluer l'efficacité des approches de prise en charge psychologique.
3- Identifier les besoins spécifiques des femmes victimes de violences conjugales

1.4 Hypothèses de la recherche

1.4.1 Hypothèse générale

Les femmes victimes de violences conjugales ayant accès à un soutien psychologique spécialisé présentent une amélioration significative de leur bien-être psychologique par rapport à celles qui n'ont pas accès à de telles ressources

1.4.2 Hypothèses Spécifiques :

1- Les influences sociales émergent comme des déterminants cruciaux du processus de rétablissement psychologique chez les femmes ayant vécu des violences conjugales.
2- Les femmes présentant des symptômes de stress post-traumatique bénéficient davantage d'une approche thérapeutique axée sur la gestion des traumatismes.
3- Les programmes de sensibilisation et d'éducation contribuent à réduire l'incidence des violences conjugales et améliorent la prise en charge psychologique des femmes victimes.

1.5 Les théories de référencements sur les violences conjugales faites aux femmes

D'après les analyses effectuées, nombreuses questions relatives aux approches théoriques et aux interventions psychologiques appropriées pour accompagner ces femmes victimes de violence conjugale à Banikoara ont été énumérées :

Cycle de la violence de Lenore Walker : Cette théorie identifie un cycle de trois phases dans la dynamique de la violence conjugale. Comprendre ce cycle est essentiel pour élaborer des interventions psychologiques adaptées aux femmes victimes. Le cycle commence par une phase de tension, caractérisée par l'accumulation de stress et de tension. Elle est suivie par une phase de violence, impliquant des agressions physiques, verbales ou sexuelles. Enfin, le cycle se termine par une phase de lune de miel, marquée par la réconciliation et les promesses de changement. Comprendre ce schéma permet de concevoir des interventions pour aider les femmes à briser ce cycle destructeur.

Traumatisme complexe de Judith Herman : Cette théorie met en lumière les conséquences psychologiques à long terme de l'exposition à des violences répétées, telles que le trouble de stress post-traumatique complexe (TSPTC). L'approche basée sur cette théorie se concentre sur la compréhension et le traitement des symptômes traumatiques chez les femmes victimes de violence conjugale. Cela implique d'aborder les aspects spécifiques du TSPTC, y compris la dissociation et les troubles de la personnalité qui peuvent survenir chez les survivantes de traumatismes complexes.

Approche féministe : Cette perspective théorique met l'accent sur les inégalités de pouvoir entre les sexes et sur les normes culturelles et sociales qui favorisent la violence à l'égard des femmes. L'approche féministe est précieuse pour analyser les facteurs sociaux et culturels qui contribuent à la violence conjugale. Elle met également l'accent sur l'autonomisation des femmes, les encourageant à se libérer de la violence. Dans le contexte de la prise en charge psychologique, cette approche peut inspirer des interventions visant à renforcer l'autonomie des femmes et à remettre en question les normes discriminatoires.

Approche écologique des systèmes : Cette théorie examine la violence conjugale comme un problème complexe influencé par de multiples facteurs interconnectés, y compris les individus, la famille, la communauté et la société. Dans votre étude, cette approche peut aider

à explorer les différentes dimensions qui influencent la prise en charge psychologique des femmes victimes, telles que les ressources disponibles, les croyances culturelles, les services de soutien existants, etc. Elle favorise une compréhension holistique de la violence conjugale et des femmes qui en sont victimes.

Théorie de l'attachement : Cette théorie met en lumière comment les expériences précoces de l'enfance, en particulier les relations avec les figures d'attachement (comme les parents), influencent la manière dont les individus développent leurs relations interpersonnelles à l'âge adulte. Dans le contexte de la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale, cette théorie peut être appliquée pour examiner comment les expériences traumatiques de violence conjugale peuvent altérer les modèles d'attachement des femmes. Il serait essentiel d'expliquer comment ces altérations peuvent affecter leurs relations futures, leur estime de soi et leur santé mentale. De plus, vous pourriez détailler comment la compréhension des modèles d'attachement des victimes peut guider les interventions psychologiques visant à promouvoir des relations saines et des rétablissements positifs.

Théorie de la résilience : Cette théorie se concentre sur les facteurs qui permettent à certaines personnes de faire face et de se rétablir après des expériences traumatisantes. Pour les femmes victimes de violence conjugale, il serait intéressant d'explorer les ressources individuelles (comme la résilience personnelle, la capacité de faire face) et les ressources contextuelles (comme le soutien social, les services de prise en charge) qui favorisent la résilience. Vous pourriez détailler comment ces facteurs sont mobilisés dans le cadre de la prise en charge psychologique pour aider les femmes à se rétablir, à surmonter les traumatismes et à reconstruire leur vie. L'accent devrait être mis sur les pratiques et les interventions spécifiques visant à renforcer la résilience des victimes.

Théorie de l'autodétermination : Cette théorie met en avant le besoin fondamental d'autonomie, de compétence et de relation sociale. Elle suggère que lorsque les individus se sentent autonomes, compétents et connectés socialement, leur bien-être et leur motivation sont renforcés. Dans le contexte de la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale, cette théorie pourrait être revue pour préciser comment les interventions psychologiques visent à accroître l'autonomie des femmes, à renforcer leurs compétences pour faire face aux traumatismes et à améliorer leurs relations sociales. Il pourrait être utile de souligner comment ces éléments spécifiques contribuent à leur rétablissement psychologique.

Théorie de la justice sociale : Cette théorie explore les concepts d'équité, de droits et de justice dans les relations et les structures sociales. Dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale, cette théorie pourrait être revisitée pour mettre en évidence comment les interventions psychologiques visent à assurer l'accès équitable aux services de soutien. De plus, elle pourrait être utilisée pour mettre en lumière comment ces interventions reconnaissent et luttent contre les stigmates associés aux victimes de violence conjugale. L'accent pourrait être mis sur la manière dont la justice sociale est intégrée dans les pratiques de prise en charge pour promouvoir l'égalité et le respect des droits des femmes.

En résumé, les théories de référencement servent de fondement conceptuel, d'outils d'analyse, et de guides pour la recherche et l'action dans le domaine de la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences conjugales. Elles renforcent la qualité de notre travail en l'ancrant dans des bases théoriques solides.

1.6 Clarification conceptuelle

Pour une bonne compréhension du sujet, nous avons jugé indispensable de clarifier les concepts fondamentaux dont la récurrence dans le texte traduit la place centrale qu'ils y occupent. Il s'agit donc de les définir, afin d'en préciser les sens et les contenus.

1.6.1 Femmes :

Selon le dictionnaire Larousse, une femme est un être humain adulte de sexe féminin. Le terme "femme" est généralement utilisé pour désigner le genre féminin, caractérisé par des attributs biologiques, physiques, et sociaux spécifiques. Les femmes peuvent avoir des rôles variés dans la société, tels que ceux liés à la famille, au travail, à la politique, à l'éducation, etc. Le concept de femme englobe à la fois l'aspect biologique lié au sexe féminin et les aspects socioculturels qui lui sont associés.

1.6.2 violences

Etymologiquement, le mot violence vient du latin vis qui signifie la force. Un comportement coléreux, agressif, brutal, peut être perçu comme violent, et peut devenir violent. La violence

caractérise l'agressivité. Le dictionnaire Wikipédia définit la violence comme est un terme général employé pour décrire un comportement agressif, non amical, non pacifiste, belligérant, ennemi, autrement dit une contrainte imposée, qui provoque la douleur, la peine.

Pour sa part, le dictionnaire « Le Nouveau petit Robert » définit la violence comme une action exercée sur quelqu'un ou le fait de le faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation[16(*)]. Elle se définit aussi comme étant un moyen de contrôle et d'oppression qui peut inclure la force, la coercition et les pressions affectives, sociales ou économique, aussi bien que les préjudices physiques. Elle peut être ouverte, sous la forme d'une agression physique ou d'une menace avec arme, elle peut aussi être cachée, sous une force d'intimidation, de menace, de persécution, de tromperie, ou autres formes de pression psychologique ou sociale[17(*)].

Pour notre étude, nous définissons la violence comme un acte qu'on commet sur une personne contre son gré et qui produit une peine ou une douleur physique, morale ou psychique.

1.6.3 Femmes victimes de violences conjugales :

Ce terme fait référence aux femmes qui subissent des actes de violence physique, sexuelle, émotionnelle ou économique de la part de leur partenaire ou conjoint. Les violences conjugales peuvent inclure des comportements coercitifs, des agressions physiques, des abus verbaux, des menaces, des agressions sexuelles, etc. Ces actes sont souvent perpétrés dans le contexte d'une relation intime. En psychologie, les violences faites aux femmes se réfèrent aux actes de violence, d'abus ou de mauvais traitement spécifiquement ciblés envers les femmes en raison de leur genre. Ces violences peuvent être de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique.

1.6.4 Traumatisme :

Ce concept est défini comme un ensemble des troubles physique ou psychiques provoqués dans l'organisme par le tourment qui est une émotion violente qui modifie la personnalité d'un sujet en la sensibilisant aux émotions de même nature[22(*)].

Le traumatisme apparaît comme une version extrême des situations stressantes. C'est un état de perturbation mentale ou émotionnelle comme également sans le nom de choc. La personne en situation tourmentante est incapable de faire face à ce qui lui arrive et de réagir comme elle le ferait dans d'autre situation. Contrairement au stress, ou à la crise, un traumatisme est un

passé, les souvenirs de l'événement qui persistent et les effets émotionnels se font sentir pendant des mois voire des années sans aide. L'événement traumatisant marque les gens pour le reste de leur vie.

Pour notre travail, nous allons utiliser ce concept pour expliquer un choc psychologique profond qu'une personne peut avoir suite à des situations troublantes.

1.6.5 Bien-être psychologique :

C'est l'état de bien-être émotionnel, mental et psychologique d'un individu. Le bien-être psychologique englobe des aspects tels que la satisfaction de vie, la résilience, l'estime de soi, la gestion des émotions, les relations interpersonnelles positives, la satisfaction au travail, etc. Il est lié à la capacité d'une personne à faire face aux défis de la vie, à éprouver du bonheur et à fonctionner de manière équilibrée.

1.6.6 L'égalité de genre :

C'est le principe qui vise à garantir l'égalité des droits, des opportunités et des responsabilités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie. L'égalité de genre cherche à éliminer les discriminations et les inégalités basées sur le sexe, et à promouvoir une société où les femmes et les hommes ont les mêmes chances de réaliser leur plein potentiel et de participer de manière équitable à la vie sociale, économique et politique.

1.6.7 Centre de promotion sociale (CPS):

est une structure ou une organisation étatique qui vise à promouvoir le développement social, économique et éducatif d'une communauté ou d'un groupe de personnes. Les CPS sont généralement engagés dans des activités visant à améliorer la qualité de vie des individus, en mettant l'accent sur l'autonomisation, l'inclusion sociale, l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi, la santé, le bien-être et d'autres domaines pertinents.

Les CPS peuvent mettre en œuvre des programmes et des projets variés, tels que des formations professionnelles, des cours d'alphabétisation, des ateliers de développement personnel, des activités de sensibilisation communautaire, des services de conseil et d'orientation, des programmes de prévention sociale, des actions de lutte contre la pauvreté, etc. L'objectif principal d'un CPS est de renforcer les compétences, les capacités et les opportunités des individus afin de favoriser leur inclusion sociale, leur participation active à la société et leur amélioration globale des conditions de vie. Les CPS travaillent souvent en

collaboration avec d'autres acteurs locaux tels que les autorités locales, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements d'enseignement et les entreprises pour atteindre leurs objectifs.

Il convient de noter que la structure et les activités spécifiques d'un CPS peuvent varier en fonction du contexte géographique, des besoins de la communauté et des ressources disponibles.

1.6.8 La mise en confiance :

La mise en confiance des femmes victimes de violences conjugales au sein d'un Centre de Promotion Sociale (CPS) est d'une importance primordiale pour leur permettre de se sentir en sécurité, écoutées et soutenues. Pour établir cette confiance, le CPS doit adopter une approche sensible et respectueuse, en mettant en place des mesures spécifiques pour garantir la confidentialité et la sécurité des femmes. Tout d'abord, le CPS doit créer un environnement physique accueillant et sécurisé. Cela peut inclure des salles de consultation privées, où les femmes peuvent se sentir à l'aise pour s'exprimer sans crainte d'être entendues par d'autres. Il est également essentiel de mettre en place des politiques de confidentialité claires, en expliquant aux femmes que les informations qu'elles partagent seront traitées de manière confidentielle et ne seront divulguées qu'avec leur consentement explicite.

En outre, le personnel du CPS joue un rôle crucial dans la mise en confiance des femmes victimes. Il est important que le personnel soit formé pour comprendre et traiter les traumatismes liés aux violences conjugales, en adoptant une attitude empathique, non-jugeante et respectueuse envers les femmes. L'écoute active, la validation des émotions et des expériences vécues, ainsi que l'empathie, peuvent contribuer à établir une relation de confiance avec les femmes.

Le CPS peut également offrir des informations claires sur les droits des femmes victimes de violences conjugales, ainsi que sur les ressources et les options disponibles pour leur prise en charge. En fournissant des explications détaillées sur les procédures, les services disponibles et les étapes de soutien, le CPS peut aider à réduire l'anxiété et à renforcer la confiance des femmes dans leur capacité à obtenir de l'aide.

Enfin, il est important de souligner que la mise en confiance est un processus continu. Le CPS doit maintenir une communication ouverte avec les femmes tout au long de leur parcours, en s'assurant de répondre à leurs besoins, de les informer des progrès réalisés et de les impliquer dans la prise de décisions concernant leur prise en charge.

En mettant en œuvre ces approches, le CPS peut créer un environnement propice à la mise en confiance des femmes victimes de violences conjugales, leur permettant ainsi de se sentir soutenues, écoutées et en sécurité tout au long de leur parcours de rétablissement.

1.6.9 Prise en charge psychologique

Le groupe de mot « prise en charge » retrouvé dans le dictionnaire Encarta 2009, signifie « s'occuper de, prendre la responsabilité de ». La prise en charge est définie comme la phase du processus de réadaptation caractérisée par l'acceptation par un thérapeute ou son équipe d'intervenir auprès d'une personne. La prise en charge peut se faire dans plusieurs domaines de la vie. Elle est souvent pluridisciplinaire. La prise en charge psychologique peut se définir comme l'ensemble des mesures mises en place pour accompagner au quotidien une personne surtout sur le plan psychique. Le but visé est que la personne se comporte normalement et se porte mieux de sorte qu'il y ai un certain apaisement interne en lui pour développer des réactions compatibles à son âge. AÏHOUNZONON et al, 2010 la définit comme l'ensemble des soins psychologiques apportés à une personne en proie à la souffrance psychique.

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

2.1 Cadre Physique de l'étude

2.1.2 Situation géographique

La Commune de Banikoara se trouve au nord de la République du Bénin située en Afrique de l'Ouest. Elle est située dans le Département de l'Alibori. Elle est limitée au Nord par la Commune de Karimama, au Sud par les Communes de Gogounou et de Kérou (département de l'Atacora), à l'Est par la Commune de Kandi et à l'Ouest par le Burkina Faso. Elle est située entre 10°50 et 11°45 Latitude Nord et entre 2° et 2°55 longitude. Elle couvre une superficie de 4 383 km² soit 16,69% de la superficie totale de l'Alibori dont environ 50% est occupée par le parc du W, la Réserve de Biosphère Transfrontalière Bénin – Niger – Burkina, patrimoine mondial de l'UNESCO.

Figure 1 : carte géographique de la Commune de Banikoara (confère annexe)

2.1.3 Présentation du cadre de stage

Notre étude a eu pour cadre, le CPS de Banikoara. Il se trouve dans le département de l'Alibori, Commune de Banikoara, 1er arrondissement, quartier OROU-GNONROU. En effet, la Commune de Banikoara compte 246 575 habitants, dont 37 571 pour l'arrondissement de Banikoara selon quatrième recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4). Les groupes ethniques les plus représentés dans la commune sont des Baatonu, les Peulhs et d'autres ethnies venues du Niger (Djerma et Haoussa), du Burkina (Gourmantché), du Nigeria (Yoruba et Ibo) … Les populations de l'Alibori sont essentiellement Islamique (80%).

2.1.4 Mission et activités du centre

Le CPS Banikoara est chargé de la prévention et de la gestion des risques sociaux encourus par les populations et particulièrement les groupes vulnérables. A ce titre il est chargé de

donner des appuis conseils aux individus, aux familles, aux groupements, aux associations et aux élus locaux en cas de nécessité; Contribuer à la promotion de la famille, de la femme, de l'enfant, de l'adolescent, des personnes handicapées, des personnes de troisième âge et de tout autre groupe social vulnérable; Organiser des séances d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale sur divers sujets ayant trait à l'amélioration des conditions et du niveau de vie de la population; Encadrer les structures d'accueil, d'éducation, de formation et les orphelinats; Assurer la prise en charge psychosociale des victimes du VIH/SIDA en général et des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) en particulier; Identifier et d'appuyer les groupements féminins par l'appui-conseils ; Superviser le recensement des chefs de ménage pauvres extrêmes et pauvres non extrêmes ; Assurer le secrétariat des comités communaux œuvrant dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.
Plusieurs activités sont menées par le CPS Banikoara pour apporter une assistanced'urgence aux personnes vivants en situation difficile. On peut citer entre autres : Les sensibilisations sur la Santé Sexuelle et reproductive, Violences Basées sur le Genre, Education, Santé maternelle, Conseils aux jeunes…

2.1.5 Approche méthodologique

Le but de cette partie de notre recherche est de réfléchir sur la mise en cohérence entre les objectifs de la recherche et la démarche que nous mettons en œuvre sur le terrain pour répondre à notre problématique. Pour ce faire, la démarche méthodologique qui nous a permis en effet de mener à bien la présente recherche, tient compte de la nature de l'étude, de la population cible et de l'échantillonnage, de l'explication des choix d'outils méthodologiques pour la collecte des données, leur traitement et analyse et enfin des difficultés rencontrées.

2.1.6 Nature de la recherche

Pour évaluer les implications de la prise en charge psychologique sur femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Banikoara, nous avons eu recoursà deux méthodes de recherche. Il s'agit d'une part de la méthode descriptive et d'autre part de celle analytique. La première approche a permis de décortiquer les différents aspects structurels et organisationnels de notre cadre de stage à savoir le CPS Banikoara**.** Quant à la deuxième approche, elle a permis d'identifier les implications de la qualité de la prise en charge psychologique faites aux victimes. Avec ces deux méthodes de recherche, usage est donc fait

des techniques de collecte de données qualitatives et quantitatives.

2.2 Groupes cibles et échantillonnage

2.2.1 Groupes cibles

La population cible de cette recherche est majoritairement composée des femmes victimes de violences conjugales reçu au CPS. Elle est également composée du personnel de la marie de Banikoara, des personnes ressources et quelques ménages.

2.2.2 Technique d'échantillonnage et échantillon

Nous avons suivi une démarche structurée pour constituer notre échantillon. Tout d'abord, nous avons défini la population en identifiant les caractéristiques pertinentes pour notre recherche. Ensuite, nous avons déterminé notre échantillon en tenant compte de son intérêt scientifique et des ressources matérielles à notre disposition. Enfin, nous avons procédé à la sélection des unités d'échantillonnage. Cette étape a consisté à choisir individuellement chaque membre de la population cible en fonction de critères spécifiques. Nous avons opté pour une technique d'échantillonnage non probabiliste, en l'occurrence la technique à choix raisonné, qui nous a permis de sélectionner les sujets à enquêter en fonction de ces critères. Au total, nous avons enquêté 76 personnes, comprenant 10 membres du personnel de la mairie, 16 personnes ressources, 31 ménages, ainsi que 19 femmes victimes de violences conjugales reçues au CPS au cours de notre stage.

2.2.3 Techniques et outils de collecte de données

Pour le recueil des informations sur le terrain nous avons eu recours à des techniques et outils de collecte des données appropriés à la nature de la recherche. Dans ce sens, quatre techniques de collecte de données ont été employées. Il est question, de la recherche documentaire, de l'entretien, de l'observation et de l'administration du questionnaire. Les outils correspondant respectivement à ces procédés sont la grille de lecture, le guide d'entretien, la grille d'observation et le questionnaire.

2.2.4 La recherche documentaire

La revue bibliographique s'est effectuée dans un certain nombre de centres de documentation. Dès lors, nous avons consulté des ouvrages en rapport avec le domaine de recherche. Différents manuels, différents rapports sur le sujet ont été aussi consultées au CPS de Banikoara. Nous avons également parcouru des pages web, des centres de documentation et des bibliothèques. tels que le centre de documentation de l'ex FLASH, les archives du département de psychologie, nous avons consulté certains ouvrages sur la violences conjugales faites aux femmes. Par ailleurs, nous avons exploré des articles spécialisés, des rapports de stage et divers mémoires relatifs à notre sujet, la Bibliothèque centrale de l'UAC. Les informations qui sont recueillies sont d'ordre générale méthodologique, technique, professionnel et proviennent des articles, thèses, livres, mémoires, rapports d'étude traitant relativement le même sujet que celui choisi. Pour réussir la recherche documentaire, nous avons utilisé comme outil, la grille de lecture.

2.2.5 L'administration du questionnaire

Le questionnaire est un outil de collecte de données chiffrées. Il prend la forme d'une série de questions rédigées et préétablies. Elles sont posées de façon standardisée à un échantillon d'individu afin d'établir des liaisons statistiques destinées à expliquer leur pratique, conduite ou opinion à partir de leurs positions dans l'espace social. Selon Mouriaux (1979, p. 18), « il ne suffit pas de disposer d'un bon échantillon pour qu'une enquête soit placée sur de rails solides. Il convient aussi que le questionnaire soit correctement établi ». Nous avons alors utilisé un questionnaire permettant de collecter plusieurs informations sur la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Banikoara. Les données collectées ont servi à décrire d'une part les caractéristiques sociodémographiques des victimes et d'autre part à apprécier la qualité de la prise en charge des femmes victimes.

2.2.6 L'entretien

Le guide d'entretien est un document qui regroupe l'ensemble des questions à poser ou des thèmes à aborder lors d'une entrevue (C. Gaspard, 2019). Dans notre contexte, le guide d'entretien à caractère semi-directif utilisé est orienté vers les personnes ressources, des responsables, les Assistants sociaux, Maire adjoint, les délégués et quelques ménages. Il nous

a permis de compléter les informations collectées par le questionnaire, dans l'ensemble, abordent les causes, les manifestations et les modes de prise en charge psychologiques des femmes victimes de violences conjugales.

2.2.7 Traitement et analyse des données

Le traitement des données collectées a principalement été effectué de manière manuelle. Les entretiens ont été transcrits sur papier, puis les données ont été croisées avec d'autres sources d'informations. À partir de ces corpus de données, des verbatim ont été utilisés pour étayer les analyses réalisées. L'analyse des données s'est déroulée de manière inductive en utilisant une approche d'analyse de contenu catégorielle. L'objectif était de saisir les particularités et les détails des réflexions et des expériences personnelles de chaque répondant rencontré. Afin de garantir la fidélité maximale aux propos des participants, nous avons été sensibles à la nécessité de créer de nouvelles catégories pour refléter le plus précisément possible leurs opinions et leurs perceptions. Ainsi, la codification des données d'entretien est restée ouverte. Par ailleurs, les connaissances issues de la littérature sur le thème étudié ont été utilisées pour affiner et soutenir l'analyse des données. En résumé, le traitement des données a été effectué manuellement, en transcrivant les entretiens et en croisant les informations. L'analyse s'est appuyée sur une approche inductive de l'analyse de contenu catégorielle, en créant de nouvelles catégories pour rendre compte au mieux des opinions et des perceptions des participants. Les connaissances issues de la littérature ont également été utilisées pour enrichir l'analyse.

2.2.8 Considérations éthiques et difficultés éprouvées

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour respecter les normes éthiques de la recherche, en accordant une attention particulière au bien-être physique, social, et psychologique, ainsi qu'au respect de la vie privée et de la dignité des participants. Nous avons garanti la confidentialité totale à tous les participants, conforme aux exigences des études sociales. Cependant, cette étude a été confrontée à divers défis. Tout d'abord, les sources de documentation que nous avons consultées fournissaient des données limitées sur le sujet, principalement sous la forme de rapports d'activités. De plus, en tant qu'étude menée en collaboration avec une institution décentralisée, nous avons dû obtenir une autorisation de recherche préalable pour accéder officiellement aux informations et aux documents.

En outre, certains agents ont exprimé des réserves et ont refusé de remplir les questionnaires

en raison de leur statut, qui les soumettait à l'obligation de réserve et au secret professionnel en tant qu'employés du gouvernement en place. De plus, la mobilité des agents et les missions

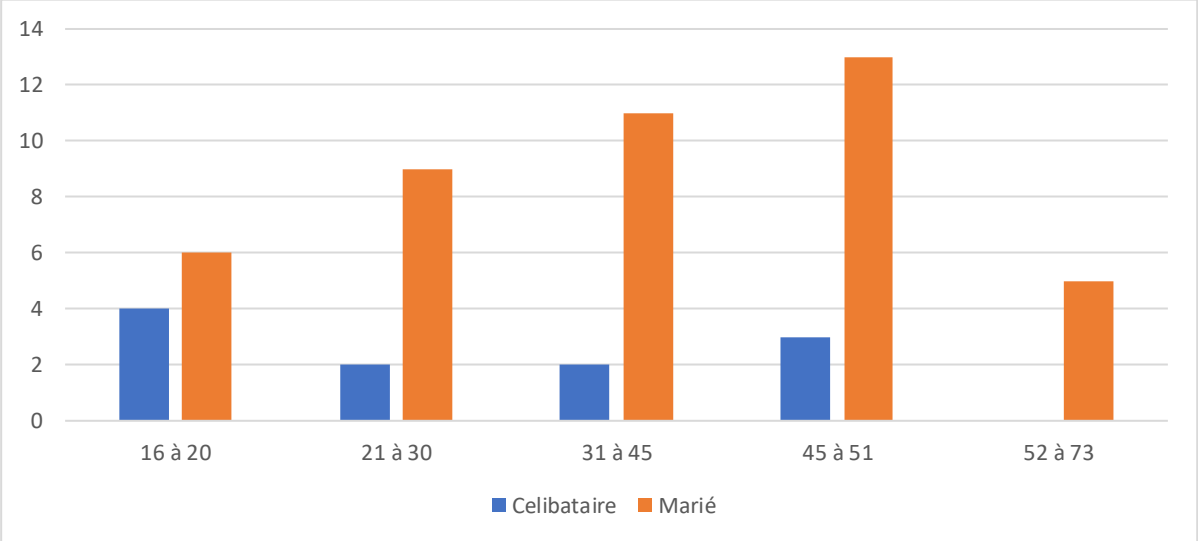
auxquelles ils étaient affectés ont compliqué la récupération de tous les questionnaires distribués. Cependant, grâce à la patience et à la persévérance, nous avons pu surmonter ces obstacles.

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Ce chapitre prend en compte les données issues de l'administration du questionnaire et des entretiens semi-structurés effectué avec les différentes personnes identifiées et enquêtés dans le cadre de cette recherche.

3.1. Données sociodémographiques des personnes enquêtées

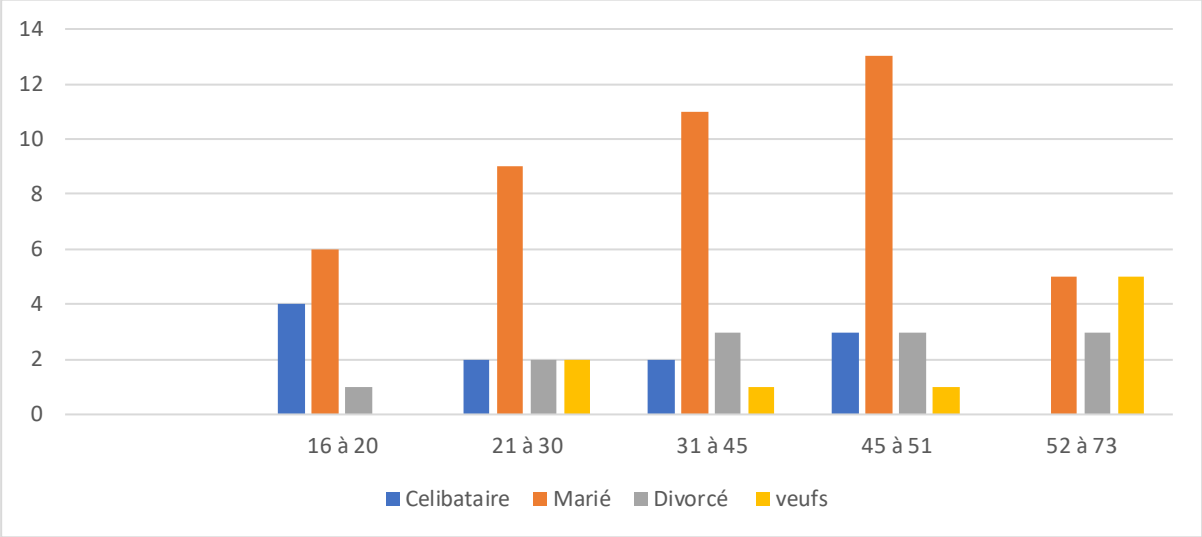
Avant de présenter les résultats des enquêtes, il est crucial de fournir une vue d'ensemble des caractéristiques démographiques des participants, telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'études. Ces variables peuvent également influencer les résultats de la recherche. Pour faciliter cette présentation, les informations seront regroupées dans un tableau. Le tableau ci-dessous présente la répartition des participants en fonction de leur sexe



Source : Données de terrain 2022 (Par nous-même)

Figure 2 : Données sociodémographiques des personnes enquêtées

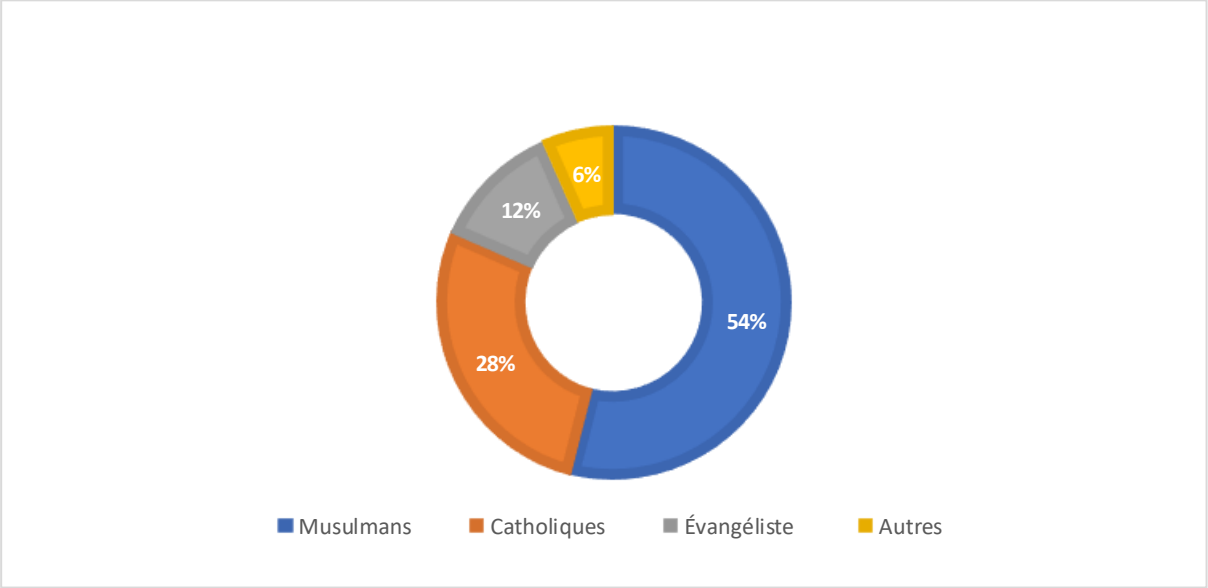
Suivant les données de cette figure, nous constatons que notre population est composée de 85,52% de femmes et de 14.47% d'hommes. Il ressort de cette lecture que la majorité des agents enquêtés sont de sexe féminin. Il convient de ce fait, de s'intéresser à l'état matrimonial de ces derniers.



Source : Données du terrain_2022 (Par nous-même)

Figure 3: Répartition des enquêtés selon leur situation matrimoniale

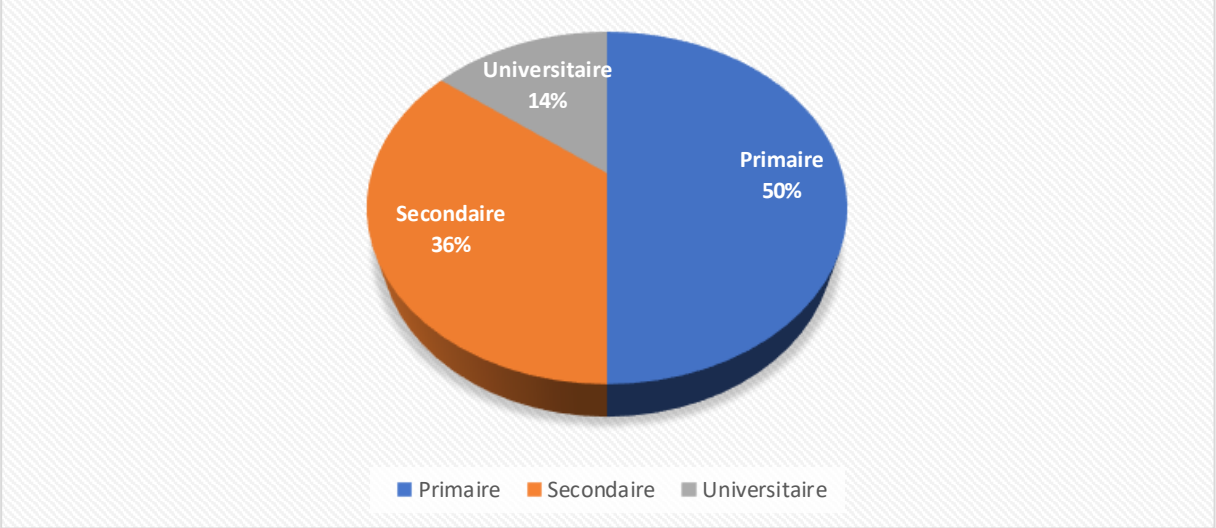
On peut retenir de cette figure que la plupart des enquêtés soit 57.89% sont mariés donc des chefs de famille, 14,47% de célibataires, 15,78% divorcés et 11,84% de veufs. De ce fait, nous avons par la suite investigué la confession religieuse des enquêtés.



Source : Données de terrain_2022(Par nous-même)

Figure 4 : Répartition des enquêtées sur leur confession religieuse.

Au regard de cette figure, 5 enquêtées interrogées soit 6% sont dans des confessions religieuses autres que celles précitées, pour certaines parmi elles, la foi ne représente plus rien ; 9 sur 76 soit 12% sont des évangélistes, 21 sur 76 soit 28 % sont catholiques, 41 sur 76 soit 54% enfin sont musulmanes. Nous allons ensuite examiner le niveau d'éducation des personnes enquêtées.



Source : Données de terrain_2022 (Par nous-même)

Figure 5 : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude

A la lecture de cette figure, nous constatons que le niveau d'étude des enquêtés est considérable (le primaire pour la grande majorité). Nous avons 36% qui ont fait le secondaire, 14% ont un niveau universitaire contre seulement 50% qui n'ont pas dépassé le primaire.

3.2 Répartition des causes de violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Les violences conjugales faites aux femmes constituent un problème préoccupant dans la commune de Banikoara, nécessitant une compréhension approfondie de ses causes spécifiques. Les facteurs tels que les normes sociales et culturelles, les inégalités de pouvoir, les pressions socioéconomiques, l'influence des traditions, la consommation d'alcool et de drogues, manque de sensibilisation et d'éducation sur les droits des femmes, Pauvreté et

insécurité économique, dépendance financière envers le partenaire violent, stress économique et difficultés financières du couple, le mariage forcé et le manque de confiance sont autant de causes potentielles qui peuvent contribuer aux violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

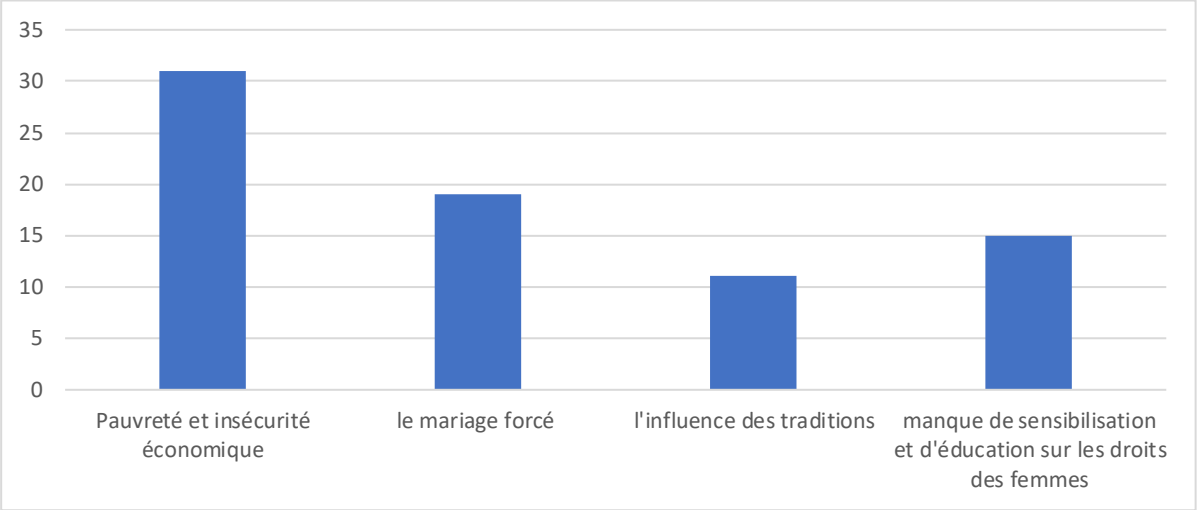


Figure 6 : Répartition des causes dominantes dans la commune de Banikoara

Source : Données de terrain_2022 (Par nous-même)

A la lecture de cette figure, nous constatons que Pauvreté et insécurité économique est la cause majeur des violences conjugales à l'égard des femmes (40%), le mariage forcé en second lieu (25%), l'influence des traditions (14,47) et le manque de sensibilisation et d'éducation sur les droits des femmes (19,73).

3.3 Répartition des manifestations des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Les violences conjugales dans la commune de Banikoara se manifestent sous différentes formes, nous pouvons noter : violence physique (coups, blessures, Menacer avec une arme etc.), violence psychologique (insultes, intimidation, isolement, harcèlement etc.), violence sexuelle (viol, agression sexuelle, coercition, etc.), Violence économique (contrôle financier, retenue d'argent, etc.), violences verbales (Insulter, Changer l'intonation de la voix, Faire du chantage, donner des ordres, Blâmer)

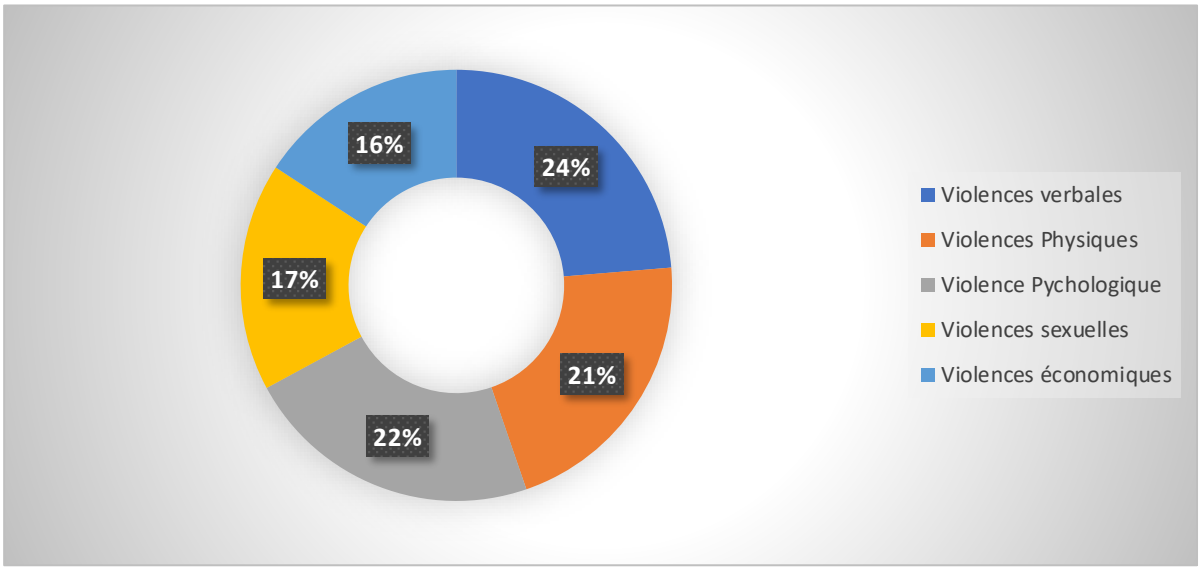


Figure 7 : Répartition des manifestations des violences conjugales faites aux femmes

Source : Données de terrain_2022 (Par nous-même)

A la lecture de cette figure, nous constatons que les violences verbales sont de 24%, les violences physiques avec 21%, les violences psychologiques avec un pourcentage de 22%, violences sexuelles 17% et les violences économiques avec 16%.

3.4 Répartition des conséquences des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Les violences conjugales affectent profondément les femmes, elles ont de nombreuses répercussions sur l'individu, sur sa famille et su la société en générale. Nous pouvons noter entre autres : la fugues, la délinquance, l'isolement, la dépression, idées suicidaires, rupture des relations familiales et amicales, stigmatisation sociale et marginalisation des victimes, difficultés dans les relations interpersonnelles et communautaires, impact sur la participation sociale et professionnelle des victimes, perte d'emploi ou difficultés professionnelles, Perte de biens ou destruction de biens matériels, la mort…

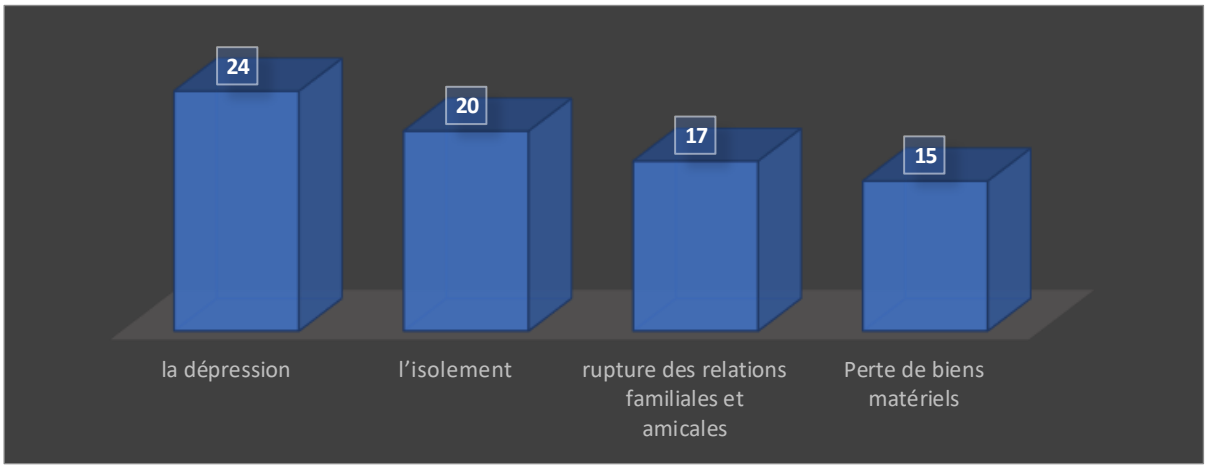


Figure 8 : Répartition des conséquences des violences conjugales

Source : Données de terrain_2022 (Par nous-même)

A la lecture de cette figure, nous constatons que la dépression est de 31,57%, l'isolement 26, 31%, la rupture des relations familiales et amicales avec un pourcentage de 22.36% et la perte de biens matériels avec 19.73%.

3.5 Répartition des approches de solutions des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Plusieurs approches de solutions ont été énumérées pour lutter contres les violences conjugales dans la commune de Banikoara, nous pouvons citer entre autres ; sensibilisation de la population sur l' éducation des droits des femmes et l'égalité de genre, campagnes de sensibilisation pour changer les normes sociales permissives envers la violence conjugale, renforcement de la législation et des politiques de protection des victimes, création de réseaux de soutien communautaires pour les victimes, Accès à des ressources économiques et à des opportunités d'emploi pour les victimes, offrir un soutien psychologique et des séances de counseling pour aider les femmes à surmonter les traumatismes, à renforcer leur estime de soi et à se rétablir émotionnellement, orienter les victimes vers les Centre d'Accueil et de protection des Femmes victimes de VBG(CPS et d'autres ONG), législation et application des lois envers les agresseurs…

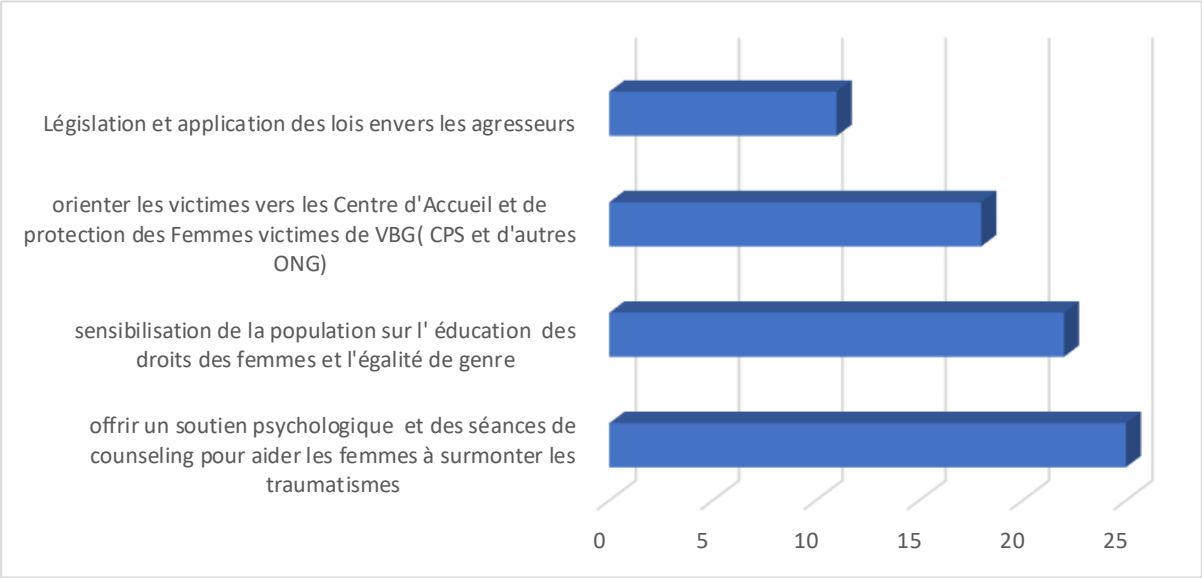


Figure 9 : Répartition des approches de solution dominantes.

Source : Données de terrain_2022 (Par nous-même)

A la lecture de cette figure, nous constatons que : offrir un soutien psychologique et des séances de counseling pour aider les femmes à surmonter les traumatismes est de 32.89%, sensibilisation de la population sur l' éducation des droits des femmes et l'égalité de genre, campagnes de sensibilisation pour changer les normes sociales permissives envers la violence conjugale 28.94%, orienter les victimes vers les Centre d'Accueil et de protection des Femmes victimes de VBG (CPS et d'autres ONG) avec un pourcentage de 23.68% législation et application des lois envers les agresseurs avec 14.47%

CHAPITRE IV : DISCUSSIONS DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Suite à l'analyse de nos résultats, nous avons identifié plusieurs tendances significatives. Tout d'abord, nous les relierons aux éléments théoriques que nous avons développés dans la première partie de ce mémoire. Ensuite, nous tirerons les conclusions appropriées à la lumière de ces analyses.

4.1 Données sociodémographiques des personnes enquêtées dans la commune de Banikoara.

Concernant l'âge, il convient de noter que la majorité de nos enquêtés ont déclaré avoir un âge compris entre 16 et 73 ans. La répartition par sexe montre que 85,52 % des enquêtés sont des femmes, tandis que les hommes représentent 14,47 % (Smith et al. 2018)

Ce constat se dégage davantage, lorsque 50 % de nos enquêtées déclarent avoir atteint un niveau primaire en matière d'instruction. Nos constas reflètent les conclusions de Davis (2017) qui a noté que dans des régions rurales similaires, la plupart des femmes ont un faible niveau d'instruction, ce qui peut contribuer à leur vulnérabilité face aux violences conjugales. Par ailleurs, les travaux de Wilson (2018) soulignent l'impact de l'éducation sur la connaissance des droits des femmes et leur capacité à lutter contre les violences conjugales. Nos statistiques démontrent que toutes nos enquêtées sont des croyantes et essentiellement musulmans (41/76), en accord avec les travaux de Rahman (2015) qui ont observé des similitudes dans d'autres régions rurales, soulignant l'influence de la religion sur les normes et les attentes de genre. De plus, les conclusions de Ahmed (2019) mettent en évidence l'importance de prendre en compte les facteurs religieux dans la compréhension des violences conjugales. En effet, la prévalence élevée des violences conjugales observée dans les enquêtes correspond aux projections théoriques basées sur les contextes socioculturels où persistent les inégalités de genre. De plus, les facteurs de risque identifiés dans les résultats des enquêtes envers la violence, sont en accord avec les fondements théoriques. Cette convergence entre les résultats empiriques et les conclusions théoriques renforce la validité de notre analyse et souligne l'importance de ces facteurs dans la compréhension des violences conjugales à Banikoara.

4.2 Les causes de violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Dans cette section, nous explorerons les causes des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara. Il est important de comprendre les facteurs qui sous-tendent ce phénomène afin de mettre en place des interventions appropriées. Les causes des violences conjugales peuvent être multiples et complexes, allant des inégalités de genre aux normes culturelles et à la dépendance économique des femmes. En examinant ces causes, nous pourrons mieux appréhender les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes dans cette communauté et formuler des stratégies efficaces pour les prévenir et les combattre. Nous pouvons noter entre autres :

La pauvreté et insécurité économique : Selon Lenore Walker (1979), l'impact de la pauvreté et de l'insécurité économique est une cause prédominante des violences conjugales. Nos propres investigations rejoignent les conclusions de Walker, démontrant que les femmes économiquement dépendantes de leur partenaire sont souvent prises au piège d'une relation où le partenaire contrôle les ressources financières, favorisant ainsi la domination et la coercition. Cette dépendance crée un déséquilibre de pouvoir préjudiciable aux femmes.

Manque de sensibilisation et d'éducation sur les droits des femmes : La recherche de Cynthia Enloe (2000) met en lumière le rôle du *manque de sensibilisation et d'éducation sur les droits des femmes* dans les violences conjugales. Cette idée, montrant que l'ignorance des droits fondamentaux des femmes et des ressources disponibles limite leur capacité à se protéger et à s'échapper de situations de violence.

Le mariage forcé : D'après Aisha Gill (2007), le *mariage forcé*, enraciné dans des normes culturelles et des discriminations de genre, représente une cause significative des violences conjugales. Nos investigations confirment que cette pratique violente prive les femmes de leur autonomie et crée des relations déséquilibrées et coercitives, encourageant ainsi les abus.

Manque de confiance : selon Martha Davis (2020), le *manque de confiance envers sa partenaire* peut également être un facteur déclencheur des violences conjugales. La communication altérée due au manque de confiance peut entraîner des malentendus et des frustrations, augmentant le risque de conflits et de comportements violents.

La consommation d'alcool et de drogues : Evan Stark (2007) a noté que la *consommation d'alcool et de drogues* peut créer un déséquilibre de pouvoir dans la relation. Nos propres constas s'alignent avec cette idée, montrant que les personnes dépendantes peuvent exercer un contrôle excessif et abuser de leur partenaire pour soutenir leur consommation.

Les normes sociales et culturelles : Les normes sociales et culturelles jouent un rôle significatif en tant que cause des violences conjugales, selon Michael Johnson (2011), influençant les attentes de genre, la tolérance envers la violence et la stigmatisation des victimes.

La dépendance financière envers le partenaire violent : La dépendance financière envers le partenaire violent est une cause significative des violences conjugales, selon Sarah Adams (2014). Nos enquêtes soulignent l'importance de cette cause, montrant que les femmes économiquement dépendantes de leur partenaire sont vulnérables et ont des options limitées pour quitter la relation.

Stress économique et difficultés financières du couple : Alma Wilson (2016) a suggéré que le *stress économique et les difficultés financières du couple* contribuent également aux violences conjugales. Nos investigations rejoignent cette conclusion, montrant comment les problèmes financiers peuvent augmenter les tensions au sein du foyer, conduisant à des comportements violents.

En conclusion, après avoir examiné les différentes causes des violences conjugales dans la commune de Banikoara, il est clair que la pauvreté et l'insécurité économique constituent la principale cause de ces violences, représentant environ 40% des cas. Les difficultés financières auxquelles les couples sont confrontés augmentent les tensions et les frustrations, créant un environnement propice aux violences conjugales.

Le mariage forcé occupe la deuxième place en tant que cause des violences conjugales, représentant environ 25% des cas. Cette pratique violente prive les femmes de leur liberté de choix et crée des relations déséquilibrées et coercitives, favorisant ainsi les abus et les violences au sein du couple.

Les traditions culturelles et sociales exercent également une influence significative, représentant environ 14,47% des cas. Les normes et les attentes sociales déséquilibrées entre les genres peuvent tolérer ou justifier les violences conjugales, créant ainsi un environnement où ces comportements sont acceptés. Enfin, le manque de sensibilisation et d'éducation sur les droits des femmes est également une cause importante, représentant environ 19,73% des cas.

Le manque de connaissances sur les droits fondamentaux des femmes et sur les ressources disponibles pour les soutenir limite leur capacité à se protéger et à se libérer des situations de violence conjugale.

Il est crucial de prendre en compte ces causes dominantes afin de mettre en place des interventions efficaces pour prévenir et combattre les violences conjugales dans la commune de Banikoara. Cela nécessite des efforts visant à réduire la pauvreté et l'insécurité économique, à éradiquer le mariage forcé, à remettre en question les normes sociales préjudiciables et à promouvoir l'éducation et la sensibilisation sur les droits des femmes.

4.3 Les manifestations des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Dans cette partie dédiée, nous examinerons les diverses manifestations des violences conjugales à l'encontre des femmes dans la commune de Banikoara. Il est essentiel de comprendre les différentes formes que prennent ces violences afin de mieux les prévenir, les identifier et y réagir de manière appropriée.

Les violences physiques : Lenore Walker, dans son ouvrage "The Battered Woman" publié en 1979, définit la violence physique dans le contexte des relations conjugales comme des actes de violence directe ou d'agression physique commis par un partenaire intime envers l'autre. Ces actes de violence peuvent inclure des gestes violents tels que gifler, frapper, donner des coups de poing, secouer, pincer, mordre, ou même agresser avec des objets. Il s'agit d'actes physiques qui peuvent causer des blessures et des douleurs à la victime.

Les violences sexuelles : L'auteure Judith Lewis Herman aborde les manifestations des violences sexuelles, entre autres, dans son ouvrage "Trauma and Recovery: The Aftermath of Violence - From Domestic Abuse to Political Terror," publié en 1992. Les violences sexuelles se traduisent comme "toutes formes de gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par le conjoint sans le consentement de la femme ou dans certains cas, par une manipulation affective ou par du chantage." Elle explique que la violence sexuelle vise à assujettir la conjointe à ses propres désirs, que ce soit par un abus de pouvoir, l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Cette définition englobe un large éventail de comportements qui violent le consentement de la victime, que ce soit par

des actes physiques, des paroles humiliantes, du chantage ou d'autres formes d'exploitation sexuelle. Elle met en évidence l'aspect coercitif de la violence sexuelle et son effet dévastateur sur les survivants.

Les violences verbales : Patricia Evans a écrit plusieurs livres sur la violence verbale, y compris "The Verbally Abusive Relationship" (1996). Selon elle, la violence verbale est tout comportement abusif caractérisé par des mots, des tonalités de voix, ou des gestes qui ont pour but d'intimider, contrôler, humilier ou dégrader une personne.

Les violences psychologiques : Selon Lenore E. Walker (1979), la violence psychologique est un processus par lequel l'agresseur exerce un contrôle sur la victime en utilisant des tactiques non physiques mais néanmoins nuisibles pour sa santé mentale et émotionnelle. Elle identifie plusieurs composantes clés de la violence psychologique, notamment :

- La dévalorisation et le dénigrement : L'agresseur utilise des mots, des comportements et des actions pour rabaisser la victime, la critiquer de manière abusive, la ridiculiser ou la faire se sentir inutile.
- Le contrôle et la manipulation : L'agresseur essaie de contrôler chaque aspect de la vie de la victime, y compris ses interactions sociales, ses finances, ses mouvements, etc. Il peut utiliser des menaces, des chantages émotionnels ou des tactiques de contrôle pour obtenir ce qu'il souhaite.
- L'isolement social : L'agresseur peut chercher à isoler la victime de sa famille, de ses amis et de ses réseaux de soutien, limitant ainsi son accès à l'aide et au soutien extérieurs.
- Le harcèlement et l'intimidation : L'agresseur peut intimider la victime par des comportements menaçants, des regards hostiles, des brimades constantes, etc.

Les violences économiques:

Susan L. Miller, dans son travail "Economic Stress and Partner Violence: A Family Stress Perspective" (2002), met en lumière les manifestations de la violence économique au sein des relations conjugales. La violence économique se manifeste par le contrôle des finances, l'isolation financière, l'endettement abusif, les menaces et la coercition, l'empêchement de l'emploi et le contrôle excessif des dépenses. Elle implique que l'auteur de violence exerce un

pouvoir financier sur sa victime, la rendant économiquement dépendante et limitant sa liberté financière. Cette forme de violence peut être difficile à identifier, mais elle a des conséquences profondes pour la victime, affectant sa capacité à subvenir à ses besoins et à mener une vie autonome.

Après avoir examiné les différentes manifestations des violences conjugales dans la commune de Banikoara, il est clair que les violences verbales, physiques, psychologiques, sexuelles et économiques sont les formes les plus dominantes. Les violences verbales représentent environ 24% des cas, suivies des violences physiques avec 21%, des violences psychologiques avec 22%, des violences sexuelles avec 17% et des violences économiques avec 16%.
Les violences verbales sont prédominantes et ont un impact dévastateur sur la santé émotionnelle et mentale des femmes. Les violences physiques peuvent causer des blessures physiques graves et mettre la vie des femmes en danger. Les violences psychologiques ont un impact profond sur l'estime de soi et la confiance des femmes. Les violences sexuelles constituent des violations graves des droits des femmes et ont des conséquences physiques, psychologiques et émotionnelles durables.

4.4 Les conséquences des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Cette section se concentrera sur les répercussions des violences conjugales à l'égard des femmes dans la commune de Banikoara, en explorant les conséquences à différents niveaux : individuel, familial et social. Il est primordial de comprendre l'ampleur des séquelles dans ces différents domaines afin de mieux appréhender les besoins des victimes et de mettre en place des interventions appropriées.

Conséquences sur la femme victime :

Les conséquences des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara sur le plan individuel sont profondes et variées. Selon Lenore Walker, psychologue clinicienne et chercheuse, les conséquences des violences conjugales sur les femmes sont profondes et complexes. Elles comprennent des dommages physiques, des troubles mentaux tels que la dépression et le stress post-traumatique, une estime de soi et une confiance en soi gravement affectées, ainsi que des sentiments de honte et de culpabilité. Les femmes victimes de violences peuvent également rencontrer des obstacles sur le plan éducatif et professionnel, ce

qui renforce leur dépendance économique envers leur partenaire violent. De plus, ces violences ont un impact sur la santé reproductive et sexuelle des femmes, les exposant à des risques de grossesses non désirées et d'infections sexuellement transmissibles.

Les conséquences sur la famille :

Evan Stark (Sociologue), dans son ouvrage intitulé "Coercive Control: The Entrapment of Women in Personal Life," explore en profondeur les conséquences des violences conjugales sur la famille, en se concentrant sur le concept de "coercive control" (contrôle coercitif) et ses implications. Selon Stark, voici quelques-unes des conséquences sur la famille des femmes victimes de violences conjugales :

- L'isolement : Les femmes victimes de coercive control sont souvent isolées de leur famille élargie, de leurs amis et de leur réseau de soutien. Les partenaires violents cherchent à exercer un contrôle total sur la vie de la victime, ce qui peut la priver de sources de soutien extérieures.
- L'impact sur les enfants : Les enfants au sein de ces familles sont témoins de la coercive control et de la violence. Cela peut avoir des effets dévastateurs sur leur développement, provoquant des traumatismes psychologiques et émotionnels. Ils peuvent éprouver des difficultés scolaires, des problèmes de comportement et des troubles de santé mentale.
- La dégradation des relations familiales : Les violences conjugales et la coercive control créent un climat de peur, de tension et d'insécurité au sein du foyer. Les relations familiales peuvent être gravement perturbées, avec des conflits constants et un sentiment d'insécurité.
- Le contrôle économique : Les partenaires violents exercent souvent un contrôle économique sur les femmes, les privant de ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins de la famille. Cela peut entraîner une instabilité financière et des difficultés pour accéder aux soins de santé, ce qui affecte la famille dans son ensemble.
- La précarité des enfants : Lorsque les femmes sont économiquement dépendantes de leur partenaire violent et n'ont pas les moyens de s'occuper de leurs enfants, ces derniers peuvent vivre dans des conditions précaires. Cela inclut le manque d'accès aux besoins de base, comme l'alimentation, le logement et les soins médicaux.
- La transmission intergénérationnelle de la violence : Les enfants qui grandissent dans un environnement marqué par la coercive control et les violences conjugales ont plus

de chances de reproduire ces schémas de comportement à l'âge adulte, perpétuant ainsi la violence au sein de leur propre relation conjugale.

Il est essentiel de noter que Stark met l'accent sur la notion de coercive control, qui va au-delà des actes de violence physique pour englober un contrôle total sur la vie des victimes. Ces formes de contrôle ont des conséquences profondes sur la famille, en perturbant les relations et la dynamique familiale.

Conséquences sur la société :

Les conséquences des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara s'étendent au-delà de la sphère familiale et ont un impact sur l'ensemble de la société. Russell P. Dobash est un chercheur en sciences sociales et criminologue, qui a mené des recherches approfondies sur les violences conjugales, y compris leurs conséquences sur la société. Selon les travaux de Dobash, les conséquences des violences conjugales sur la société peuvent inclure :

- L'impact sur les services de santé : Les violences conjugales peuvent entraîner une augmentation de la demande de services de santé, y compris les soins médicaux d'urgence pour les victimes de blessures liées à la violence. Cela peut surcharger les systèmes de santé et augmenter les coûts de traitement :
- L'impact sur les services de justice pénale : Les violences conjugales peuvent entraîner des affaires judiciaires, notamment des poursuites pour violence conjugale. Cela peut accroître la charge de travail des tribunaux, des avocats, de la police et d'autres professionnels du système de justice pénale.
- L'impact sur le bien-être des enfants : Les enfants exposés à la violence conjugale au sein de leur famille peuvent subir des traumatismes émotionnels et psychologiques. Cela peut affecter leur développement, leurs performances scolaires et leur santé mentale, ce qui peut avoir des répercussions à long terme sur la société.
- L'impact sur la sécurité communautaire : Les violences conjugales peuvent contribuer à un climat d'insécurité dans les communautés. Elles peuvent également générer des problèmes de sécurité publique, car les agresseurs peuvent représenter une menace pour la société dans son ensemble.
- Les coûts sociaux et économiques : Les violences conjugales entraînent des coûts sociaux et économiques importants pour la société. Cela peut inclure des coûts liés aux

soins de santé, aux services juridiques, à la perte de productivité au travail, et à la nécessité de fournir un soutien aux victimes.

Sur le plan culturel, les violences conjugales renforcent les normes de genre inégalitaires et les stéréotypes préjudiciables. Elles perpétuent l'idée que la violence est une forme acceptable de contrôle et de pouvoir dans les relations. Cela entrave l'égalité des genres, limite les opportunités pour les femmes et contribue à la reproduction des inégalités dans la société.

En conclusion, après avoir examiné les conséquences des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara, il est clair que la dépression est la conséquence la plus dominante, représentant environ 31,57% des cas. Les violences conjugales ont un impact profond sur la santé mentale des femmes, entraînant des symptômes dépressifs, de l'anxiété et des troubles émotionnels. L'isolement social est également une conséquence significative, touchant environ 26,31% des femmes victimes de violences conjugales. Les femmes peuvent être isolées de leurs relations familiales et amicales en raison de la violence et du contrôle exercés par leur partenaire, ce qui entraîne une perte de soutien social et émotionnel.

La rupture des relations familiales et amicales est une autre conséquence importante, affectant environ 22,36% des femmes. Les violences conjugales peuvent déchirer les liens familiaux et amicaux, créant une rupture dans le réseau de soutien de la victime et exacerbant le sentiment d'isolement. La perte de biens matériels est également une conséquence significative, touchant environ 19,73% des femmes victimes de violences conjugales. Les violences physiques et économiques peuvent entraîner la destruction ou la perte de biens matériels, ce qui aggrave la situation économique précaire des femmes et les rend encore plus vulnérables.

Il est essentiel de reconnaître et de prendre en compte ces conséquences dominantes afin de fournir un soutien approprié et des mesures de protection aux femmes victimes de violences conjugales. Cela comprend des services de santé mentale, des programmes de réinsertion sociale, des mesures de sécurité et des possibilités de rétablissement économique.

4.5 Quelques approches de solutions sur les violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara.

Dans cette section, nous examinerons quelques approches de solutions pour lutter contre les violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara. Nous aborderons tout d'abord les approches sur le plan individuel, en mettant l'accent sur le soutien et l'autonomisation des femmes victimes de violences. Ensuite, nous nous pencherons sur les approches familiales, qui visent à renforcer les relations familiales et à créer un environnement sûr et respectueux. Enfin, nous explorerons les approches sur le plan societal, qui incluent des mesures de sensibilisation, des changements culturels et des politiques pour prévenir et éradiquer les violences conjugales à grande échelle.

Sur le plan individuel :

La prise en charge psychologique : est une approche essentielle pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales sur le plan individuel dans la commune de Banikoara. La prise en charge psychologique s'avère cruciale pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales, comme le souligne Judith Herman dans son ouvrage "Trauma and Recovery" (1997). Cette approche vise à aider les femmes à surmonter les traumatismes, à reconstruire leur estime de soi et à retrouver leur bien-être émotionnel.

Sensibilisation et éducation : Il est crucial de sensibiliser les femmes victimes de violences conjugales sur leurs droits, les services d'aide disponibles et les mécanismes de protection. La sensibilisation et l'éducation, telles que suggérées par Lenore Walker dans "The Battered Woman" (1979), revêtent une importance capitale. Il est crucial de sensibiliser les femmes victimes de violences conjugales sur leurs droits, les services d'aide disponibles et les mécanismes de protection. L'éducation peut leur permettre de reconnaître les signes de violence, de prendre conscience de leur valeur et de leur droit à une vie sans violence, et de renforcer leur confiance pour chercher de l'aide.

Accès à des services de soutien : Il est essentiel de fournir des services de soutien complets aux femmes victimes pour garantir l'accès à des services de soutien adaptés, les recommandations de Evan Stark dans "Coercive Control" (2007) sont précieuses. Des centres d'accueil d'urgence, des lignes d'assistance téléphonique, des services de conseil et de santé

mentale devraient être accessibles, confidentiels et adaptés aux besoins spécifiques des femmes de la commune.

Autonomisation économique : Renforcer l'autonomie économique des femmes victimes de violences conjugales est crucial pour leur permettre de sortir de situations abusives. L'autonomisation économique, comme le préconise Claire M. Renzetti, est essentielle pour aider les femmes à sortir de situations abusives. Des programmes de formation professionnelle, des microcrédits, des opportunités d'emploi et des conseils en matière de gestion financière sont des moyens concrets pour renforcer l'autonomie économique des victimes.

Renforcement de la sécurité : Il est important de garantir la sécurité des femmes victimes en fournissant des mesures de protection efficaces, telles que des ordonnances de protection, des hébergements sûrs, et une coordination entre les forces de l'ordre et les services sociaux. Le renforcement de la sécurité est un aspect crucial, en accord avec les travaux de Janice L. Du Mont et d'autres chercheurs sur les ordonnances de protection et les services d'hébergement sécurisés.

Programme de réhabilitation et de reconstruction de l'estime de soi : Les femmes victimes de violences conjugales peuvent bénéficier de programmes spécifiques axés sur la réhabilitation et la reconstruction de leur estime de soi. Les recherches de Judith Herman dans "Trauma and Recovery" (1997) sont une référence. Ces programmes peuvent inclure des séances de counseling individuel et de groupe, des activités de développement personnel et des espaces de soutien pour aider les femmes à partager leur expérience avec d'autres survivantes.

Ces approches de solutions sur le plan individuel visent à fournir un soutien holistique aux femmes victimes de violences conjugales, en les aidant à se rétablir, à reprendre le contrôle de leur vie et à construire un avenir sans violence.

Sur la famille :

sur le plan familial, plusieurs approches de solutions peuvent être envisagées pour lutter contre les violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara :

Sensibilisation et éducation : Il est essentiel de sensibiliser les membres de la famille sur les conséquences des violences conjugales et de promouvoir des relations saines et respectueuses.

La sensibilisation et l'éducation, comme préconisées par Lenore Walker dans "The Battered Woman" (1979), jouent un rôle clé dans la prévention des violences conjugales. Nous pouvons souligner l'importance de ces programmes éducatifs pour informer sur les droits des femmes, les dynamiques de pouvoir et les alternatives non violentes pour résoudre les conflits familiaux.

Médiation familiale : La médiation familiale peut être utilisée comme une approche pour résoudre les conflits familiaux et favoriser la communication constructive entre les membres de la famille. En ce qui concerne la médiation familiale, les travaux de John M. Haynes, notamment dans "Family Mediation: Contexts and Practices" (2008), mettent en avant les avantages de cette approche pour résoudre les conflits familiaux.

Renforcement des compétences parentales : Des programmes de renforcement des compétences parentales peuvent être proposés pour aider les parents à développer des stratégies de parentalité positive, à améliorer la communication avec leurs enfants et à promouvoir des relations saines au sein de la famille. Cela peut contribuer à prévenir les cycles de violence transmis d'une génération à l'autre. Matthew R. Sanders met en lumière l'efficacité de ces programmes pour promouvoir des relations saines au sein de la famille.

Prise en charge psychologique : La prise en charge psychologique est une approche cruciale pour les familles touchées par les violences conjugales. Elle implique d'offrir des services de counseling et de soutien psychologique aux membres de la famille, tant aux femmes victimes qu'aux partenaires violents, ainsi qu'aux enfants témoins, En ce qui concerne la prise en charge psychologique, les travaux de Judith Herman dans "Trauma and Recovery" (1997) sont pertinents. Ils soulignent l'importance d'offrir des services de counseling et de soutien psychologique aux membres de la famille touchés par les violences conjugales.

En mettant l'accent sur le plan familial, ces approches de solutions, y compris la prise en charge psychologique, visent à transformer les relations familiales, à prévenir les violences conjugales et à favoriser un environnement familial sûr, respectueux et épanouissant pour tous ses membres.

Sur la société :

Sur le plan social, plusieurs approches de solutions peuvent être envisagées pour lutter contre les violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara :

Sensibilisation et éducation : Une sensibilisation accrue sur les violences conjugales est essentielle pour changer les attitudes et les comportements dans la société. Des campagnes de sensibilisation peuvent être menées pour informer le public sur les conséquences néfastes des violences conjugales, promouvoir l'égalité des genres et encourager le respect mutuel. Les travaux de Raewyn Connell dans "Gender and Power" (1987) soulignent l'importance de l'éducation pour le changement social.

Renforcement des lois et des politiques : Il est important d'adopter et d'appliquer des lois et des politiques robustes qui protègent les femmes contre les violences conjugales. Cela inclut des mesures juridiques telles que des ordonnances de protection, des sanctions pour les auteurs de violences, et des mécanismes d'accès rapide à la justice pour les victimes. Pour le renforcement des lois et des politiques, les recherches d'Ellen Pence sont pertinentes. Elle a été l'une des pionnières dans le développement d'approches légales pour lutter contre les violences conjugales.

Soutien aux organisations de la société civile : (CPS, ONG, les CS…) Les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans la lutte contre les violences conjugales. Elles fournissent des services de soutien, des hébergements d'urgence, des conseils juridiques et des programmes de sensibilisation. Un soutien financier et institutionnel accru aux organisations de la société civile permettra de renforcer leurs capacités d'intervention. Michael Lipsky (1980) met en lumière le rôle essentiel des organisations de la société civile dans la prestation de services aux victimes.

Promotion de l'égalité des genres : Il est essentiel de promouvoir l'égalité des genres dans tous les aspects de la société. Pour la promotion de l'égalité des genres, les travaux de R.W. Connell dans "Masculinities" (1995) sont pertinents. Ils mettent en évidence la nécessité de remettre en question les normes de genre discriminatoires et de promouvoir l'autonomisation des femmes.

En mettant l'accent sur le plan social, ces approches de solutions visent à transformer la société en prévenant les violences conjugales, en promouvant l'égalité des genres et en créant un environnement social favorable à la sécurité et au bien-être des femmes.

En sommes, les approches de solution dominantes pour lutter contre les violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara incluent l'offre d'un soutien psychologique et de séances de counseling pour aider les femmes à surmonter les traumatismes, avec un pourcentage de 32,89%. Cette prise en charge psychologique est essentielle pour leur permettre de se rétablir émotionnellement et de reconstruire leur vie.

La sensibilisation de la population sur l'éducation des droits des femmes et l'égalité de genre, ainsi que la réalisation de campagnes de sensibilisation pour changer les normes sociales permissives envers la violence conjugale, représentent une approche clé avec un pourcentage de 28,94%. Il est crucial d'éduquer et de sensibiliser la société pour remettre en question les attitudes et les comportements qui tolèrent la violence conjugale, et promouvoir des relations égalitaires et respectueuses. L'orientation des victimes vers les Centres d'Accueil et de protection des Femmes victimes de Violences Basées sur le Genre (CPS) et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), avec un pourcentage de 23,68%, permet d'offrir un soutien holistique aux femmes victimes. Ces centres fournissent un hébergement sûr, des conseils juridiques, un accompagnement et des services de réhabilitation pour les aider à reconstruire leur vie. En combinant ces approches de solution, nous pouvons travailler collectivement pour prévenir et réduire les violences conjugales dans la commune de Banikoara, offrir un soutien holistique aux femmes victimes, promouvoir l'égalité de genre et créer un environnement sûr et respectueux pour toutes les femmes.

D’après ces analyses approfondies de nos données, il est évident que nos hypothèses ont été confirmées dans une certaine mesure. Notre hypothèse générale, qui suggérait que les femmes victimes de violences conjugales ayant accès à un soutien psychologique spécialisé présentent une amélioration significative de leur bien-être psychologique par rapport à celles qui n'ont pas accès à de telles ressources, a été partiellement validée par nos résultats. Nous avons observé que les facteurs sociaux jouent un rôle crucial dans le rétablissement psychologique des femmes victimes de violences conjugales, renforçant ainsi notre première hypothèse spécifique. De plus, nos données confirment que les femmes présentant des symptômes de

stress post-traumatique bénéficient davantage d'une approche thérapeutique axée sur la gestion des traumatismes, en accord avec notre deuxième hypothèse spécifique. Enfin, nos résultats indiquent que les programmes de sensibilisation et d'éducation contribuent à réduire l'incidence des violences conjugales et améliorent la prise en charge psychologique des femmes victimes, validant ainsi notre troisième hypothèse spécifique. En résumé, nos hypothèses ont été globalement confirmées, mettant en lumière l'importance du soutien psychologique spécialisé et de l'intervention sociale dans la lutte contre les violences conjugales et l'amélioration du bien-être des femmes affectées.

CONCLUSION

Notre étude met en lumière l'importance cruciale de la prise en charge psychologique dans la lutte contre les violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara. Les résultats révèlent que l'offre de soutien psychologique et de séances de counseling est au cœur des solutions pour aider les femmes victimes à surmonter les traumatismes et à se reconstruire émotionnellement. Les centres de promotion sociale et les ONG fournissent un environnement sûr et confidentiel pour offrir un soutien professionnel adapté aux besoins spécifiques de chaque femme.

Ces centres et ONG ne se limitent pas à la seule prise en charge psychologique. Ils proposent une gamme complète de services allant de l'orientation juridique à l'accompagnement social et à la réhabilitation. Ils constituent un réseau de soutien solide, où les femmes peuvent se sentir écoutées, comprises et soutenues dans leur parcours de guérison. De plus, ils jouent un rôle clé dans la sensibilisation et l'éducation de la population pour mettre fin à la violence conjugale et promouvoir des relations saines.

Néanmoins, pour maximiser l'impact de ces initiatives, il est impératif de garantir des ressources adéquates, une formation continue pour les professionnels, et une coordination efficace entre les parties prenantes. Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont également essentiels pour mesurer l'efficacité des services et apporter des améliorations si nécessaire.

Intégrer la prise en charge psychologique dans les centres de promotion sociale et les ONG permet d'offrir aux femmes victimes de violences conjugales un soutien holistique et multidimensionnel. Ensemble, en travaillant en collaboration, nous pouvons contribuer à mettre fin aux violences conjugales dans la commune de Banikoara et à créer un environnement plus sûr et respectueux pour toutes les femmes. Il est impératif que la communauté, les autorités locales et les parties prenantes continuent à soutenir ces efforts et à garantir que les ressources nécessaires soient mises à disposition pour atteindre cet objectif.

Au-delà de la réparation, notre mission inclue la prévention. En éduquant les générations futures sur le respect mutuel, l'égalité des sexes et la non-violence, nous pouvons espérer créer un avenir où les violences conjugales ne seront plus qu'un triste souvenir. C'est un engagement à long terme qui nécessite une volonté collective et une action continue. Ensemble, nous pouvons bâtir une société où chaque femme se sent en sécurité, respectée et soutenue. C'est un objectif qui mérite notre dévouement et notre persévérance, et il nous incombe de le

poursuivre avec détermination.

Il est impératif de reconnaître que chaque femme victime de telles atrocités mérite un soutien inconditionnel et une prise en charge adaptée à ses besoins spécifiques. Les séquelles émotionnelles et psychologiques de ces violences sont profondes et souvent durables, nécessitant une approche holistique qui dépasse la simple réparation des dommages causés. Il est donc essentiel que les initiatives de lutte contre les violences conjugales intègrent pleinement la dimension psychologique, offrant ainsi aux femmes un espace sécurisé où elles peuvent reconstruire leur estime de soi, restaurer leur confiance et envisager un avenir sans peur ni violence.

Enfin, pour atteindre cet objectif, il est essentiel que la société dans son ensemble continue de reconnaître que les violences conjugales ne sont pas seulement un problème des victimes, mais un problème qui concerne chacun d'entre nous. Chacun de nous a un rôle à jouer dans la promotion d'une culture du respect, de l'égalité et de la non-violence. En sensibilisant, en éduquant et en soutenant activement les efforts visant à éradiquer les violences conjugales, nous pouvons créer un changement durable et positif. C'est un défi qui nous appelle à l'action, à l'unité et à la persévérance. En travaillant ensemble, nous pouvons transformer la commune de Banikoara en un lieu où les femmes vivent sans peur et dans la dignité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

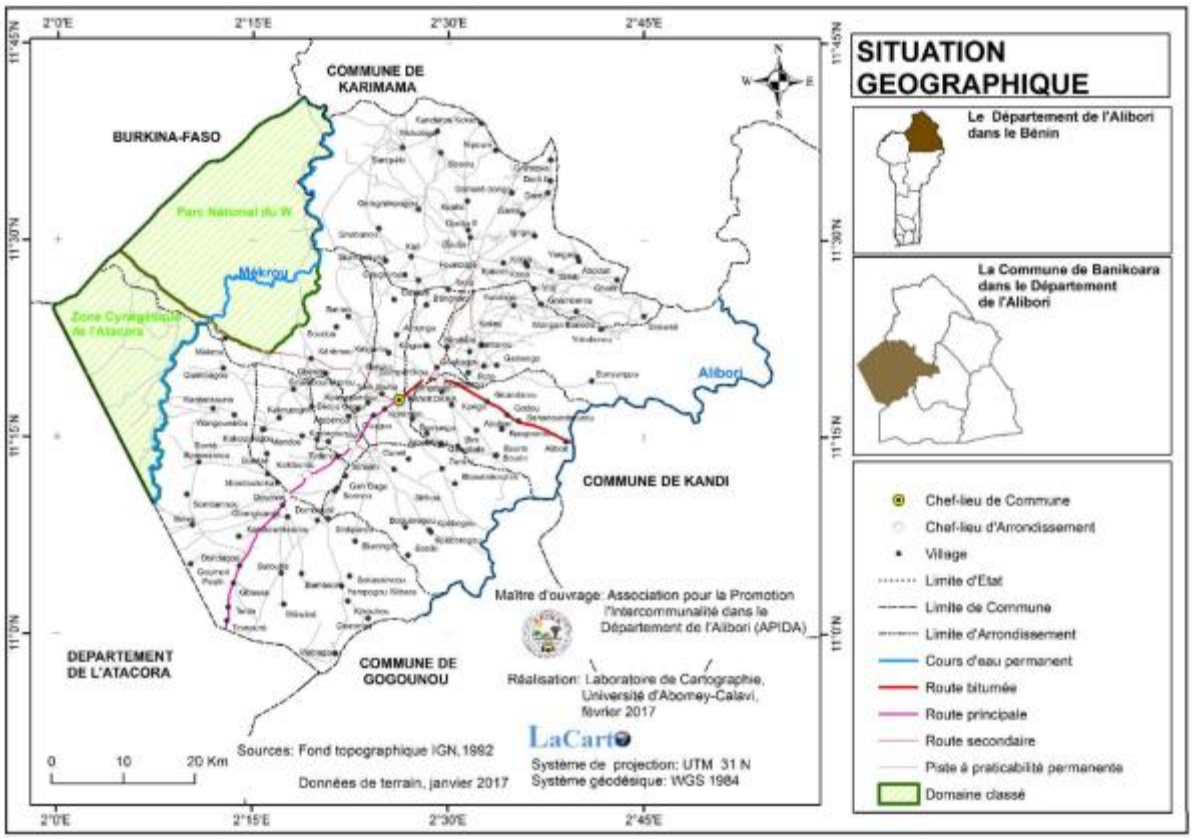
- Arcand, S. (dir.). (2008). Violences faites aux femmes. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Arcand, S. (dir.). (2008). Violences faites aux femmes. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Andrée Côté, et al. (2002). Violence conjugale : lutte de femmes et modernité. Canada.
- Benoit, T., Jauffret-Roustide, M. (2015). Améliorer la prise en charge des violences subies par les femmes usagères de substances psychoactives.
- Bretonnière-Fraysse, A. et alii. (2001). De la violence conjugale à la violence parentale. Toulouse : Érès.
- Callu, M.-F. (2015). Les violences faites aux femmes dans le couple. Éthique et santé, 12(4), 234 sq.
- Cario, R. et alii. (2012). L'Enfant exposé aux violences familiales, vers un statut spécifique ? Paris : L'Harmattan.
- Chamberlan, C. (2003). Violence parentale et violence conjugale. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Côté, I., Dallaire, L.-F., Vézina, J.-F. (2005). Tempête dans la famille, les enfants et la violence conjugale. Québec : Éditions de l'hôpital Sainte-Justine.
- Coutanceau, R., Smith, J. (dir.). (2011). Violence et famille. Comprendre pour prévenir. Paris : Dunod.
- Daligand, L. (2004). L'Enfant et le Diable. Accueillir et soigner les victimes de violences. Paris : L'Archipel.
- Desormeaux, D. (2015). Quand l'amour tourne mal. Comprendre les rouages invisibles de la violence dans le couple. Québec : Le Dauphin blanc.
- Dieu, F., Suhard, P. (2008). Justice et femme battue. Enquête sur le traitement - judiciaire des violences conjugales. Paris : L'Harmattan.
- Durand, É. (2013). Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère, c'est protéger l'enfant. Paris : L'Harmattan.
- Henrion, R. (2001). Les Femmes victimes de violences conjugales. Rôle des professionnels de santé. Paris : La Documentation française.
- Sadlier, K. (2010). L'Enfant face à la violence dans le couple. Paris : Dunod.

- Sadlier, K. (dir.). (2015). Violences conjugales. Un défi pour la parentalité. Paris : Dunod.
- Thiry, M. (2000). Violences conjugales. Évolutions d'une lutte. Paris : Milan.
- Vouche, J.-P. (2009). De l'emprise à la résilience. Les traitements psychologiques des violences conjugales : auteurs, victimes, enfants exposés. Paris : Fabert.
- Vouche, J.-P., Zunoune, L., Lambert, D., Loubeyre, J. (2007). Les Violences conjugales. Beauvais.
- AFJB, ESAM, HRTG, OMTC. (2004). La violence étatique au Bénin, un rapport alternatif présenté au Comité des droits de l'homme des Nations-Unies.
- CARE Bénin/CEFORP. (2003). Rapport Etude de base du Projet de renforcement des capacités locales pour la promotion et la protection des droits des enfants au Bénin (PROCHILD), Cotonou, Juin 2003.
- INSAE. (2002). Recensement général de la Population et de l'Habitat 3.
- NATIONS-UNIES. (2006). Étude approfondie sur toutes les formes de violences à l'égard des femmes.
- OXFAM QUEBEC. (Études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest).
- WILDAF WASRO/BSRAO. (Ethical Considérations for Researching Violence Against Women).

REFERENCES WEBOGRAPHIQUES :

- Garcia-Moreno, Claudia, Alexandra Guedes, and Wendy Knerr. (2012). Comprendre et Lutter Contre La Violence À L'égard Des Femmes : La Violence Exercée Par Un Partenaire Intime. OMS. Consulter 15 juin 2023.
 http://www.who.int/reproductive
- Observatoire des violences envers les femmes du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.
 https://observatoire-violences-femmes.seinesaintdenis.fr/
- Stop Violence Against Women.
 https://stop-violence-against-women.org/
- Violence Against Women Online Resources.
 https://vawnet.org/

ANNEXES



Source : Mairie de Banikoara (Plan de Développement Communal de Banikoara 2017 -2021 version provisoire)

Figure 1 : Carte géographique de la Commune de Banikoara.

QUESTIONNAIRE

Questionnaire sur les Femmes victimes de Violences conjugales.

Ce questionnaire vise à identifier les différents facteurs favorisants les violences conjugales à l'égard des femmes : approches et mesures à prendre pour le bien être des victimes.

Nous vous garantissons une confidentialité par le respect du code de déontologie des psychologues.

1. Quel est votre âge ?

……

2. Quel est votre genre ?

Homme ○ Femme ○

3.Êtes-vous résident(e) de la commune de Banikoara ?

Oui ○ Non ○

4. Quelle est votre profession ?

……

5. À quelle ethnie appartenez-vous ?

Peulh ○

Bariba ○

Dendi ○

Fon ○

Yoruba ○

Autre : ……

6. Quelle est votre religion ?

Islam ○

Christianisme (catholicisme, protestantisme, orthodoxie, etc.) ○

Animisme ○

Autre :……..

7. Avez-vous déjà été victime de violences conjugales ?

Oui ○ Non ○

8. Si oui, quel type de violences avez-vous subi ? (cochez toutes les réponses applicables)

Violence physique ☐

Violence psychologique ☐

Violence sexuelle ☐

Violence économique ☐

Autre : ……

9. Avez-vous cherché une prise en charge psychologique pour vous aider à faire face aux violences conjugales que vous avez subies ?

Oui ○ Non ○

10. Si oui, quelles sont les sources de prise en charge psychologique que vous avez utilisées ? (cochez toutes les réponses applicables)

Structures gouvernementales ☐

Organisations non gouvernementales (ONG) ☐

Services médicaux (hôpitaux, cliniques, etc.) ☐

Conseillers ou thérapeutes privés ☐

Groupes de soutien ☐

Autre : ……

11. Selon vous, quelles sont les principales difficultés ou obstacles auxquels les femmes victimes de violences conjugales sont confrontées lorsqu'elles cherchent une prise en charge psychologique dans la commune de Banikoara ? (cochez toutes les réponses applicables)

Manque de sensibilisation ☐

Stigmatisation sociale ☐

Manque de confidentialité ☐

Ressources limitées ☐

Barrières financières ☐

Manque de coordination entre les acteurs ☐

Accessibilité géographique ☐

Peur des représailles ☐

Autres : ……

12. Quelles sont, selon vous, les causes sociales et économiques des violences conjugales sur les femmes dans la commune de Banikoara ?(cochez toutes les réponses applicables)

Pressions sociales liées aux rôles de genre traditionnels ☐

Manque de sensibilisation et d'éducation sur les droits des femmes ☐

Pauvreté et insécurité économique ☐

Dépendance financière envers le partenaire violent ☐

Stress économique et difficultés financières du couple ☐

Le mariage forcé ☐

Manque de confiance ☐

Autre : ……

13. Quelles sont, selon vous, les manifestations des violences conjugales sur les femmes dans la commune de Banikoara ? (cochez toutes les réponses applicables)

Violence physique (coups, blessures, etc.) ☐

Violence psychologique (insultes, intimidation, isolement, etc.) ☐

Violence sexuelle (viol, agression sexuelle, coercition, etc.) ☐

Violence économique (contrôle financier, retenue d'argent, etc.) ☐

Surveillance excessive ou contrôle constant ☐

Menaces de violence ou de mort ☐

Violences en présence des enfants ☐

Autre : ……

14. Quelles sont, selon vous, les conséquences sociales et économiques des violences conjugales sur les femmes dans la commune de Banikoara ?(cochez toutes les réponses applicables) ☐

Isolement social et rupture des relations familiales et amicales ☐

Stigmatisation sociale et marginalisation des victimes

Difficultés dans les relations interpersonnelles et communautaires ☐

Impact sur la participation sociale et professionnelle des victimes ☐

Perte d'emploi ou difficultés professionnelles ☐

Perte de biens ou destruction de biens matériels ☐

Autre : ……..

15. Quelles sont vos attentes quant à la prise en charge psychologique des femmes victimes de violences conjugales dans la commune de Banikoara ?

Sensibilisation de la population sur l' éducation des droits des femmes et l'égalité de genre ☐

Campagnes de sensibilisation pour changer les normes sociales permissives envers la violence conjugale ☐

Renforcement de la législation et des politiques de protection des victimes ☐

Création de réseaux de soutien communautaires pour les victimes ☐

Accès à des ressources économiques et à des opportunités d'emploi pour les victimes ☐

Offrir un soutien psychologique et des séances de counseling pour aider les femmes à surmonter les traumatismes, à renforcer leur estime de soi et à se rétablir émotionnellement. ☐

Orienter les victimes vers les Centre d'Accueil et de Protection des Femmes victimes de VBG(CPS et d'autres ONG) ☐

Autre : ……

Merci pour votre Participation!!!

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE……...iii

DEDICACE……..…..…… iv

REMERCIEMENTS…….…….…….... v

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES ...……..……...… …..vi

LISTE DES FIGURES……..……..……vii

RESUME……..…….viii

ABSTRACT…….viii

INTRODUCTION……..……... 01

CHAPITRE I : CONTEXTE THEORIQUE DE LA RECHERCHE...…….…….. 03

1-1 Revue de la littérature ……..……...…….03

1-2 Problématique ……..…….…….… 04

1-3 Objectifs de recherches…….……06

1-3-1 Objectif Générale…….…...…...06

1-3-2 Objectifs spécifiques…….…..06

1-4 Hypothèses de recherches…….…… 06

1-4-1 Hypothèse Générale…….…….. 06

1-4-2 Hypothèses Spécifiques…….… 06

1-5 Les théories de référencements sur les violences conjugales faites au femmes……. 07

1-6 Clarification Conceptuelle……..…...09

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE……..…. .14

2-1 Cadre physique de l'étude…….…….....…. 14

2-1-2 Situation Géographique de la commune……...……...…..…….……...14

2-1-3 Présentation du cadre de Stage……..…….…....14

2-1-4 Mission et activités du centre……...…..……. 14

2-1-5 Approches méthodologiques……...…….….. 15

2-1-6 Nature de la recherche……..... 15

2-2- Groupe cible et échantillonnage……... 16

2-2-1 Groupe cible……... 16

2-2-2 Techniques d'échantillonnage et échantillon……. 16

2-2-3 Techniques et outils de collectes des données…….……... 16

2-2-4 La recherche documentaire…….……..... 16

2-2-5 L'administration du questionnaire…….……..17

2-2-6 L'entretien…….…….. 17

2-2-7 Traitement et analyse des données…….……. 18

2-2-8 Considération éthique et difficultés rencontrées …….……... 18

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE…….……...….. 20

3-1 Données sociodémographiques des personnes enquêtées……..…...…. 20

3-2 Répartition des causes des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara…….…..... 22

3-3 Répartition des manifestations des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara……...……. 23

3-4 Répartition des conséquences des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara…….……...…… 24

3-5 Répartition des approches de solutions des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara……...…..…… 25

CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE……..…… 27
4-1 Les données sociodémographiques…….…..….... 27
4-2 Les causes des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara…….…….…. 28
4-3 Les manifestations des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara…….… 30
4-4 Les conséquences des violences conjugales faites aux femmes dans la commune de Banikoara……... 32
4-5 Quelques approches de solutions…….…….... 36
CONCLUSION…….....…..42
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES……...……..44
REFERENCES WEBOGRAPHIQUES……..45
ANNEXES…….....……..... 46